



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 010

Le lundi 11 mai 2020



Président : M. Sean Casey

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le lundi 11 mai 2020

• (1700)

[Traduction]

Le président (M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 10^e séance du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes.

Conformément aux ordres de renvoi adoptés le 24 mars, le 11 avril et le 20 avril 2020, le Comité se réunit afin de recueillir des témoignages sur les questions liées à la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. La réunion d'aujourd'hui se tient par vidéoconférence, et les délibérations seront accessibles sur le site Web de la Chambre des communes. C'est toujours la personne qui parle qui apparaît à l'écran, plutôt que l'ensemble du Comité.

Pour faciliter le travail de nos interprètes et garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais énoncer quelques règles à suivre.

Premièrement, et ceci est particulièrement important pour les témoins — je pense que les députés commencent à bien le savoir —, l'interprétation de cette vidéoconférence fonctionnera essentiellement comme pour une réunion normale du Comité. Au bas de l'écran, vous avez le choix entre « parquet », « anglais » ou « français ». Pour résoudre les problèmes de son, veuillez vous assurer d'utiliser le canal anglais quand vous parlez en anglais, et le canal français quand vous parlez en français. Si vous avez l'intention de passer d'une langue à l'autre, vous devez également changer de canal pour choisir celui qui correspond à la langue que vous employez.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je prononce votre nom. Quand vous êtes prêt à parler, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro.

Je vous rappelle que tous les commentaires des députés et des témoins doivent être adressés au président.

La règle suivante s'adresse aux députés, qui commencent à bien la connaître. Si vous voulez intervenir en dehors de votre temps de parole, pour invoquer le Règlement, par exemple, veuillez le faire savoir en activant votre micro et en vous identifiant. Si vous désirez réagir à un rappel au Règlement qui a été soulevé par quelqu'un d'autre, utilisez l'icône de main levée.

Veuillez parler lentement et clairement. Quand vous ne parlez pas, votre micro doit être désactivé. L'utilisation du casque-micro est fortement encouragée, et les participants l'utilisent de plus en plus, ce qui est encourageant. Si votre microphone pend de votre casque d'écoute, veillez à ce qu'il ne frotte pas sur votre chemise pendant que vous parlez.

En cas de problème technique, lié par exemple à l'interprétation ou à une déconnexion accidentelle, veuillez en informer immédiatement le président ou la greffière, et l'équipe technique travaillera à résoudre le problème. Veuillez noter que nous pourrions devoir suspendre la séance si cela se produit, car nous devons veiller à ce que tous les députés puissent y participer pleinement.

Avant de commencer, je vais vous demander à tous de cliquer en haut à droite de votre écran afin d'utiliser l'affichage galerie. Vous pourrez ainsi voir tous les participants dans une grille à l'écran. Tout le monde peut voir tout le monde, de cette façon.

Sur ce, j'aimerais remercier les témoins qui se joignent à nous aujourd'hui.

Nous recevons Meri Kim Oliver, vice-présidente des Affaires étudiantes au Durham College; Paul Davidson, président-directeur général, ainsi que Wendy Therrien, directrice, Relations extérieures et recherche, d'Universités Canada; puis enfin, Megan Town, vice-présidente, Éducation, ainsi que Matthew Gerrits, vice-président sortant, Éducation, qui représentent la Waterloo Undergraduate Student Association.

Je rappelle à tous les députés que nous avons demandé aux témoins d'aujourd'hui de limiter leur exposé à un maximum de cinq minutes, parce que je sais que les députés sont très curieux et qu'ils ont beaucoup de questions à leur poser.

Madame Oliver, je vous prie de nous présenter votre exposé. Vous avez cinq minutes.

Mme Meri Kim Oliver (vice-présidente, Affaires étudiantes, Durham College): Bonjour à tous. Je vous remercie de me permettre d'être parmi vous aujourd'hui.

Je représente notre président, Don Lovisa, qui participe malheureusement à un autre appel comme celui-ci en ce moment.

J'essaierai de vous présenter un aperçu de notre profil et de nos circonstances actuelles.

Le collège Durham compte actuellement plus de 13 000 étudiants inscrits aux programmes postsecondaires et coopératifs offerts sur ses campus d'Oshawa et de Whitby. Parmi eux, plus de 1 500 étudiants viennent de l'étranger. Le collège offre également des services d'emploi à quatre endroits dans la région.

Les collèges de l'Ontario comptent plus de 50 ans d'expérience d'enseignement postsecondaire dans les collectivités et offrent une éducation accessible à un vaste éventail d'étudiants. L'apprentissage et le développement des compétences pratiques sont intégrés aux programmes afin que les diplômés soient bien préparés à intégrer le marché du travail et qu'ils possèdent des compétences pertinentes, actuelles. L'importance accordée à l'éducation accessible est telle que la population étudiante constitue un microcosme diversifié représentatif des communautés locales et mondiales auxquelles le collège offre ses services.

Le collège Durham accueille des pupilles de la Couronne. Ainsi, les étudiants handicapés représentent environ 15 % de notre population étudiante totale. Les handicaps varient, allant des difficultés d'apprentissage aux handicaps physiques en passant par les problèmes de santé mentale. Nous accueillons également des personnes en quête d'une deuxième carrière, qui se réorientent après une perte d'emploi ou une blessure. Nous avons des étudiants qui dépendent de l'aide financière, des étudiants qui sont en mise à niveau et qui terminent un diplôme d'études secondaires en même temps qu'ils acquièrent des crédits de niveau collégial, des parents monoparentaux, des étudiants autochtones et des étudiants internationaux. Ceux-ci composent environ 17 % de notre population étudiante.

Nous nous sommes tournés en un temps record vers les plateformes en ligne pour les dernières semaines du trimestre d'hiver, avec beaucoup de succès. Nos étudiants, nos professeurs et notre personnel ont su faire preuve de créativité, de détermination et de dévouement pour trouver des solutions. Cependant, cette transition ne s'est pas faite sans heurts, mais elle nous permettra de tirer bien des leçons.

La pandémie actuelle de COVID-19 a eu un effet vaste et profond sur les étudiants des collèges, puisque les programmes ont dû être offerts en ligne, que les campus ont fermé et que les occasions d'emplois et de stages se sont envolées.

Dès la mi-mars, nos programmes de stage ont été suspendus. Les stages pratiques et coopératifs qui n'ont pas pu être terminés en ligne sont restés inachevés. Il y a aussi des programmes qui nécessitent du travail en laboratoire ou en studio qui n'ont pas pu être terminés en ligne et qui demeurent en suspens. Environ 15 % de nos étudiants n'ont donc toujours pas pu terminer leur trimestre, ce qui reporte la diplomation d'un bon nombre d'entre eux. Les étudiants souffrant de difficultés d'apprentissage ont vraiment eu du mal à s'adapter aux plateformes virtuelles, et les professeurs ont eu de la difficulté à trouver une façon d'offrir les cours en ligne de façon accessible.

Dans la majorité des cas, c'est toutefois surtout les autres perturbations dans la vie des étudiants qui sont les plus marquantes. Je pense qu'il est bien connu qu'un étudiant sur cinq au Canada doit composer avec des troubles de la santé mentale et que la majorité des étudiants postsecondaires ayant des problèmes de santé mentale ont besoin du soutien de leur campus. Bien que les campus aient continué de leur offrir un soutien virtuellement, bien des étudiants affirment qu'il est difficile pour eux de trouver un espace confidentiel lorsqu'ils sont entourés de leur famille et que leurs problèmes de santé mentale s'aggravent en raison de la nouvelle vie à laquelle ils doivent s'adapter, comme nous tous. Beaucoup se sentent isolés ou coincés dans les milieux d'où viennent leurs problèmes de santé mentale, et les limites des soins virtuels se font sentir cruellement.

D'autres étudiants handicapés déclarent avoir du mal à s'adapter rapidement aux cours virtuels et à adapter leur milieu de vie à l'environnement virtuel. Les étudiants ayant des enfants ou des parents âgés ont de la difficulté à assister aux classes virtuelles et à trouver des solutions pour la garde d'enfants ou les soins aux personnes âgées puisqu'ils n'ont pas accès à des services hors de la maison. Les banques alimentaires des campus sont inaccessibles, et les banques alimentaires locales ont du mal à s'approvisionner. Nos étudiants autochtones n'ont souvent qu'un accès limité à Internet, ce qui crée des obstacles supplémentaires à l'achèvement des cours et au maintien de contacts sociaux. Nos étudiants étrangers qui ne sont pas rentrés dans leur pays d'origine sont isolés, ils ont du mal à absorber le fardeau financier de leur séjour prolongé au Canada et ne savent pas comment ni s'ils pourront terminer leur programme s'ils quittent le Canada.

Beaucoup d'étudiants ont été mis à pied de leur emploi à temps partiel et ne peuvent pas commencer leur emploi d'été parce qu'il se situe dans les secteurs fermés, et 70 % des étudiants inscrits au collège Durham reçoivent de l'aide financière. Comme le trimestre s'est terminé en avril et qu'ils ne peuvent pas trouver d'emploi, beaucoup n'ont pas les moyens de payer le loyer et de se nourrir. Les étudiants ayant toujours un emploi travaillent le plus souvent dans le domaine de la santé, dans les épiceries ou les résidences pour personnes âgées et sentent le risque d'être infectés et de transmettre le virus à leur famille. Enfin, nos étudiants continuent de demander de l'aide des campus pour des incidents de violence familiale qui dégénèrent, pour obtenir de l'aide afin de composer avec les propriétaires qui les menacent d'éviction ou même de déportation et pour des incidents à connotation raciale dans le contexte de la COVID-19.

• (1705)

Les programmes gouvernementaux créés pour appuyer les étudiants sont les bienvenus, particulièrement ceux annoncés au cours de la dernière semaine, environ, mais ils ne suffisent pas pour combler les lacunes créées par toutes les perturbations qu'il y a dans notre milieu et l'incertitude quant à l'avenir.

Bref, la pandémie actuelle met en lumière le rôle central des collèges non seulement en matière d'éducation, mais aussi dans le soutien social offert à des milliers d'étudiants. Elle met aussi en lumière le besoin fondamental de bâtir un système postsecondaire résilient, souple et capable de résister à une crise mondiale.

Les collèges, comme tant d'autres organisations, sont confrontés à des difficultés financières colossales à cause du remboursement des frais de scolarité, de l'arrêt des programmes et du déclin dans le nombre d'inscriptions. Nous aurons besoin d'aide pour continuer et relever les défis qui s'annoncent.

Il faudra former tous les employés, les professeurs et le personnel à une utilisation plus efficace de technologies universellement accessibles pour offrir nos programmes et nos services de la manière la plus robuste possible, sur les campus comme en ligne.

Il faudra assurer l'accès à des services Internet robustes et fiables pour tous les étudiants et les employés, où qu'ils se trouvent et quelles que soient les ressources financières à leur disposition.

Il faudra aider les employeurs à créer de nouveaux emplois aux conditions de prestation souples, afin de pérenniser l'emploi des étudiants.

Il faudra approfondir la recherche afin de trouver des moyens efficaces de réduire la nécessité d'un soutien toujours plus grand en santé mentale, à la faveur de mesures proactives porteuses de résilience et de bien-être pour tous.

Il faudra trouver des moyens plus efficaces d'offrir un soutien en santé mentale à ceux qui en ont besoin.

Enfin, il faudra des ressources financières accrues pour les étudiants ne pouvant pas occuper un emploi ou dont les études pourraient être perturbées de nouveau en raison de la COVID-19 et des mécanismes efficaces pour qu'ils puissent s'en prévaloir.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter aujourd'hui.

● (1710)

Le président: Merci, madame Oliver.

Nous entendrons maintenant M. Davidson, qui représente Universités Canada.

M. Paul Davidson (président-directeur général, Universités Canada): Bonjour. Merci beaucoup de nous permettre de comparaître devant vous. Je vous en suis très reconnaissant. Je suis très heureux de voir les députés travailler si fort de manière virtuelle. Je vous remercie du travail extraordinaire que vous faites tous dans la lutte contre cette pandémie.

Je suis accompagné aujourd'hui de Wendy Therrien, notre directrice des affaires publiques.

Je pense que la plupart des députés savent qu'Universités Canada représente les 95 universités du Canada. Ensemble, les universités canadiennes représentent une entreprise de 35 milliards de dollars par année, qui stimule beaucoup la prospérité économique. Elles emploient plus de 300 000 personnes et sont un moteur de la stimulation de talents au Canada.

Je veux faire écho aux observations de la personne qui a pris la parole avant moi, parce que les collègues et les universités travaillent ensemble sur ces questions. Les universités canadiennes font partie intégrante de la stratégie d'équipe du Canada pour faire face à la pandémie de COVID-19, tant pour réduire les risques, pour trouver un remède que pour accélérer la reprise économique au Canada.

En 10 jours à peine, les universités ont fait passer environ 1,4 million d'étudiants à l'enseignement en ligne pour terminer leur trimestre. Les universités mènent diverses recherches liées à la COVID-19 et donnent de l'équipement. Leurs résidences ont été réorganisées afin d'accueillir des travailleurs de la santé de première ligne, et elles convertissent leurs laboratoires de recherche en centres de dépistage pour répondre aux besoins nationaux.

Nous sommes profondément reconnaissants au gouvernement d'avoir recréé le filet de sécurité sociale du Canada en quelques semaines à peine et d'avoir injecté des liquidités record pour maintenir l'économie. Nous sommes particulièrement heureux de l'investissement de 9 milliards de dollars dans les mesures de soutien aux étudiants annoncées un peu plus tôt, ce mois-ci, notamment de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, des changements apportés à l'aide financière aux étudiants et des outils d'aide à la recherche d'emploi et au bénévolat. Ces mesures sont essentielles pour aider les jeunes en ces temps de pandémie, afin qu'ils puissent poursuivre leurs études à l'automne et contribuer leur vie durant à bâtir un Canada plus fort.

Cependant, pour que les étudiants réussissent, les universités doivent être fortes. Comme la plupart des secteurs de l'économie, les universités sont profondément touchées par la pandémie. L'une des plus grandes sources de revenus des universités canadiennes et des collectivités dans lesquelles elles évoluent, c'est les étudiants étrangers. Les étudiants étrangers contribuent davantage à l'économie canadienne que l'exportation de bois-d'œuvre, de blé ou de pièces automobiles. Ils procurent 6 milliards de dollars de revenus en frais de scolarité aux universités chaque année. Pour de nombreuses institutions, ces revenus représentent plus de 50 % des revenus tirés des frais de scolarité.

Avec la fermeture des frontières et des centres de demandes de visas, on peut s'attendre à une baisse considérable du nombre d'étudiants étrangers dans nos universités cet automne. Cette perte de revenus aura des conséquences directes sur l'ensemble des étudiants et l'aptitude des universités à répondre aux besoins des étudiants canadiens.

De plus, les universités ont dû interrompre les recherches non essentielles et réduire massivement les activités sur les campus, ce qui a créé une situation financière difficile pour les établissements et des pertes d'emploi. Nous travaillons avec les fonctionnaires fédéraux afin de mettre au point diverses mesures pour aider les étudiants, stabiliser les activités universitaires et contribuer à la reprise économique. Par exemple, nous proposons la création d'un transfert fédéral direct ou d'un autre mécanisme pour aider les universités à faire le pont jusqu'à ce que les frontières rouvrent et que le traitement des demandes de visas revienne à la normale. Tout nous porte à croire que le Canada émergera plus fort de la pandémie dans le domaine des études internationales, mais les pertes de revenus pourraient avoir des effets catastrophiques. Le Canada a besoin de ces étudiants pour combler ses besoins en matière de main-d'œuvre et d'immigration.

En perspective du trimestre d'automne qui doit commencer dans quelques mois à peine, nous savons que les étudiants et leurs parents ressentent une grande anxiété. Soixante pour cent des étudiants sondés ont affirmé qu'ils préféreraient suivre leurs cours en ligne en septembre, même si les autorités sanitaires jugent le retour au campus sécuritaire.

Les universités ont besoin d'un soutien fédéral de toute urgence pour amorcer la transformation numérique à grande échelle nécessaire pour répondre aux besoins des étudiants. Cette transformation sous-entend la transition de cours offerts en personne à des cours accessibles et de grande qualité offerts en ligne ou selon un format hybride; la modernisation en profondeur de l'infrastructure technologique des universités pour qu'elles puissent offrir tout le soutien nécessaire aux études, des services d'orientation et des services en santé mentale en ligne; ainsi que des mesures de soutien pour la formation, le perfectionnement ou la mise à niveau des millions de Canadiens sans emploi qui chercheront à parfaire leurs compétences.

La robustesse des universités est essentielle au succès des étudiants. L'appui fédéral à la stabilisation des universités permettra d'accélérer la reprise pour le Canada et les Canadiens.

Je vous remercie encore une fois de me permettre de comparaître devant vous.

● (1715)

Le président: Merci, monsieur Davidson.

La prochaine intervenante sera Mme Town, qui représente la Waterloo Undergraduate Student Association.

Mme Megan Town (vice-présidente, Éducation, Waterloo Undergraduate Student Association): Bonsoir, monsieur Casey et tous les honorables parlementaires. Je vous remercie de nous permettre de comparaître devant vous. Je suis vice-présidente, Éducation, de la Waterloo Undergraduate Student Association, la WUSA. Mon prédécesseur, Matthew Gerrits, se joint à moi aujourd'hui pour parler au nom des Undergraduates of Canadian Research-Intensive Universities (UCRU).

Je félicite particulièrement Mme Oliver de son exposé, dans lequel elle a décrit le vaste éventail des problèmes auxquels les étudiants sont confrontés. Pour ma part, je mettrai l'accent sur les difficultés financières qu'éprouvent les étudiants.

J'aimerais exprimer ma gratitude envers le gouvernement pour les mesures qu'il a prises afin d'appuyer les étudiants canadiens, de même qu'envers le Parlement et tous les députés qui manifestent de la compassion pour les étudiants. Ces mesures seront un baume pour les milliers d'étudiants que la WUSA représente.

Bien sûr, nous continuons de garder à l'œil les problèmes des étudiants, et je peux vous en exposer quelques-uns aujourd'hui. Nous savons que la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants exclut les étudiants étrangers. Nous avons entendu bien des histoires comme celle d'un étudiant égyptien qui a dû se trouver un bail au Canada quand son pays d'origine lui a fermé ses frontières. Bien des étudiants étrangers se trouvent pris à étudier et à résider ici sans aide pour payer les mêmes dépenses que les étudiants canadiens, tout en économisant suffisamment d'argent pour payer les frais de scolarité de l'automne. Nous demandons à notre université, à notre gouvernement provincial et à notre gouvernement fédéral de se coordonner pour que ces étudiants ne glissent pas entre les mailles du filet.

Nous espérons également que les programmes annoncés entreront vite en vigueur pour aider concrètement les étudiants ayant déjà de grands besoins financiers. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir rapidement mis en place des programmes d'aide et remercions les fonctionnaires de leur dévouement sans relâche en ces temps de crise. Nous espérons que les étudiants sauront bientôt exactement quand ils pourront soumettre leur demande et quand ils pourront s'attendre à recevoir la prestation, pour qu'ils puissent adapter leurs plans financiers en conséquence. Nous avons absolument besoin d'information exacte et d'une mise en œuvre rapide pour réaliser les objectifs de la nouvelle prestation pour les étudiants, de la bourse pour le bénévolat, des changements apportés aux prêts et bourses et des autres programmes.

Encore une fois, je vous remercie du temps que vous nous consacrez aujourd'hui. Je céderai maintenant la parole à M. Gerrits.

M. Matthew Gerrits (vice-président sortant, Éducation, Waterloo Undergraduate Student Association): Merci, madame Town.

Par l'intermédiaire du président, je tiens à remercier le Comité. C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui. La WUSA est l'une des neuf membres des Undergraduates of Canadian Research-Intensive Universities, ou UCRU, qui représentent plus de 250 000 étudiants au Canada. Le mois dernier, j'ai eu le privilège de travailler à la préparation d'un rapport au nom des UCRU, qui présente les préoccupations de nos membres sur leur situation financière et nos recommandations pour venir en aide aux étudiants en

réponse à la pandémie de COVID-19. Je vous ferai part de mes réflexions sur la réponse du gouvernement concernant les éléments que Mme Town n'a pas déjà abordés.

L'une de nos institutions membres nous a fait part du besoin d'aider les étudiants autochtones, et nous espérons qu'ils recevront bientôt plus d'information sur les mesures à leur disposition. À l'heure actuelle, on ne sait pas trop si les mesures de soutien pour les étudiants autochtones sont complémentaires à la PCUE ou s'ils sont exclusifs. Les étudiants auront absolument besoin de plus d'information à cet égard et sur les autres programmes à leur disposition, dont la bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, pour planifier leur été.

Les étudiants déplorent aussi la hausse des frais de scolarité, surtout pour les programmes postsecondaires administrés en ligne. Des années de diminution du financement public aux études postsecondaires par les gouvernements provinciaux a fait augmenter le degré de vulnérabilité financière des institutions à une baisse du nombre d'inscriptions, particulièrement des étudiants étrangers, une situation que nous craignons beaucoup dans la foulée de cette crise. Les institutions les plus vulnérables diffèrent beaucoup sur les plans de la taille et de l'emplacement. Par conséquent, nous demandons au gouvernement fédéral de collaborer avec les dirigeants des institutions postsecondaires et les ministres provinciaux des études supérieures afin de réfléchir au rôle que le gouvernement fédéral pourrait jouer pour stabiliser les finances des universités afin qu'elles puissent affronter la pandémie.

Les étudiants ont peur de ne pas avoir les moyens de poursuivre leurs études en septembre. Pour cette raison, nous aimerions aussi mentionner que la bonification des bourses aux étudiants sera bien utile pour combler les besoins de la plupart des étudiants et que nous sommes extrêmement heureux que ces augmentations fassent partie de l'aide aux étudiants. Cependant, l'aide financière aux étudiants est habituellement calculée en fonction des données fiscales de l'exercice précédent, qui ne tiendront pas nécessairement compte de la façon dont le revenu des parents ou des tuteurs d'un étudiant a été touché par la COVID-19. Nous demandons au gouvernement de réfléchir à la façon dont il en tiendra compte à l'automne 2020 pour déterminer le montant des bourses versées aux étudiants.

Enfin, nous nous inquiétons du critère d'admissibilité selon lequel les étudiants n'ont pas accès à la PCUE s'ils gagnent ne serait-ce qu'un peu plus de 1 000 \$ par mois. Dans l'éventualité où la PCUE devrait être prolongée — et nous espérons que ce ne sera pas nécessaire —, nous recommanderions au gouvernement d'envisager de réduire plus graduellement la prestation pour les étudiants qui gagnent plus de 1 000 \$ et de maintenir ou d'augmenter le montant de base de 1 250 \$.

Au nom des UCRU, j'aimerais remercier le gouvernement de toutes ces mesures. Nous sommes conscients que c'est le plus grand investissement financier ponctuel dans l'aide aux étudiants de toute l'histoire et que cette aide est proportionnelle à la crise à laquelle les étudiants sont confrontés. Nous espérons également que des mesures seront prises pour répondre aux grandes priorités que sont l'inclusion des étudiants étrangers, le versement efficace et rapide de prestations, la communication claire d'information et la coordination de l'aide aux institutions postsecondaires. Nous présentons les enjeux plus en détail dans le mémoire conjoint que nous vous avons soumis, qui est toujours à la traduction et qui sera distribué aux députés dans les prochains jours.

Merci beaucoup de votre service parlementaire en ce moment, et merci d'entendre les doléances des étudiants. Mme Town et moi sommes tout disposés à répondre à vos questions.

• (1720)

Le président: Merci monsieur Gerrits et madame Town.

Avant de passer aux questions des députés, monsieur Davidson et madame Town, j'ai reçu une note des interprètes. Ils ont un peu de mal à vous entendre. Si vous pouviez simplement tenir votre microphone un peu plus près de la bouche lorsque vous parlez, ce serait extrêmement utile.

Sur ce, nous allons commencer par les conservateurs, avec M. Melillo, pour six minutes. Bienvenue au Comité.

M. Eric Melillo (Kenora, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis reconnaissant de l'occasion d'être ici aujourd'hui. Je tiens à remercier nos témoins, bien sûr, de s'être joints à nous pour discuter de ces importants enjeux. J'espère que vous vous portez tous bien et que vous êtes en sécurité.

Nous, les conservateurs, savons que de nombreux étudiants ont de la difficulté à financer leurs futures études et qu'ils ont même du mal à joindre les deux bouts aujourd'hui, s'ils ne trouvent pas d'emploi. Voilà pourquoi nous avons appuyé le projet de loi du gouvernement visant la création de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants.

Toutefois, j'ai eu de nombreuses conversations avec des propriétaires d'entreprises qui ont des inquiétudes au sujet du programme, et c'est pourquoi nous demandons de le rendre plus souple. Le libellé actuel du paragraphe 5(2) de la loi définit le demandeur comme suit: « L'étudiant dont la demande est fondée sur le fait qu'il est incapable de trouver un emploi ou du travail [...] malgré les recherches qu'il fait en ce sens [...] ». La loi stipule en outre que l'étudiant « atteste, dans sa demande, le fait qu'il effectue de telles recherches » et que le « ministre met à la disposition des étudiants » dans un guichet d'emploi, « des renseignements concernant les possibilités d'emploi existantes ».

J'ai une question pour les témoins. Pensez-vous que ces dispositions sont adéquates pour garantir que la prestation ne dissuade pas les étudiants de travailler?

Le président: Je pense que la question s'adressait à Mme Town ou à M. Gerrits.

M. Matthew Gerrits: Je dirais que nous considérons de façon générale que c'est souhaitable. Nous avons un exemple hypothétique — plus qu'hypothétique, en fait — d'une personne qui décide de travailler comme commis d'épicerie. Elle pourrait recevoir la prestation si elle avait un revenu de 999 \$, mais si ce revenu était de 1 001 \$, selon le seuil prescrit dans le règlement, elle risquerait soudainement de perdre beaucoup d'argent.

Le genre de politique dont vous parlez a aussi une autre fonction, soit de permettre aux étudiants de prévoir leurs revenus. S'ils ignorent qu'ils dépasseront cette limite s'ils font des quarts de travail, ils auront de la difficulté à faire un budget. Il faut qu'on examine cet aspect, à notre avis.

Évidemment, je n'ai pas une spécialisation en politique publique. Je laisserai donc les responsables des politiques déterminer la structure nécessaire à ces fins.

• (1725)

M. Eric Melillo: Je vous remercie. Je comprends tout à fait.

Je m'excuse de la confusion au sujet de la personne à qui s'adressait la question. Je vais continuer de m'adresser à vous directement, mais j'invite tous ceux qui ont un commentaire à ne pas hésiter à intervenir.

Cela me préoccupait, parce que j'étais encore étudiant jusqu'à tout récemment — l'année dernière — et je sais que je n'aurais pas voulu avoir dans mon CV une longue période sans emploi alors qu'il y avait des emplois sur le marché. Nous savons tous qu'un emploi offre beaucoup plus qu'un revenu. On peut acquérir de l'expérience, acquérir de nouvelles compétences et nouer des liens qui s'avéreront utiles plus tard, dans les études ou la carrière.

Pour aller plus loin, pensez-vous que le gouvernement fédéral devrait offrir des programmes alternatifs aux étudiants qui préfèrent travailler?

M. Matthew Gerrits: Je pense que toute politique d'intervention du gouvernement visant à offrir du travail aux étudiants ou à faciliter la recherche d'emploi sera bénéfique. Je pense que vous savez pertinemment que les étudiants ne veulent pas de trou dans leur CV ni dans leur budget.

Nous sommes d'avis que l'apprentissage par l'expérience est une approche qui aura son importance. Nous savons que le gouvernement a déjà créé certains programmes, comme nous l'avons vu dans son document d'information. Nous suivrons avec intérêt la mise en œuvre de ces programmes, notamment la rapidité à laquelle ils sont mis en place et leur durée. Il va sans dire que la possibilité d'embaucher des étudiants est un élément positif, tant pour nous que pour les étudiants.

M. Eric Melillo: Tout à fait. Les préoccupations sont nombreuses en ce moment, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et c'est certainement vrai dans ma circonscription. Des entreprises comme Freshwater Cuisine — qui fait un excellent travail — traversent une période difficile. Sans vouloir trop me répéter, notre parti a proposé un plan précis pour jumeler les jeunes aux emplois dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Pensez-vous qu'une mesure de ce genre pourrait, pour certains jeunes, être plus bénéfique que la PCUE?

M. Matthew Gerrits: D'abord, je dirais que cela vaut aussi pour ma circonscription. Lorsque mon père nous demandait de travailler à notre ferme, c'était... Je suis sûr qu'il serait heureux d'avoir quelqu'un pour le remplacer.

Plus généralement, beaucoup d'étudiants et de jeunes de partout au pays subiront une perte de revenus. Il sera très important de jumeler leurs compétences aux emplois disponibles.

Le jour de l'annonce du programme, j'ai entendu un étudiant dire que c'est quelque chose qu'il serait prêt à essayer. Je crois que certains étudiants y penseront.

Je vous prie de m'excuser. Je ne peux pas faire de commentaires sur des aspects précis de votre plan, car je ne l'ai pas lu. Toutefois, je pense qu'il convient de l'examiner plus attentivement, surtout par rapport à la motivation des étudiants à occuper de tels emplois.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant aux libéraux.

Monsieur Turnbull, la parole est à vous, pour six minutes.

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais d'abord souligner que je pense que tout le monde reconnaît que les établissements d'enseignement postsecondaire et le monde de l'éducation en général — y compris les associations étudiantes et les nombreux groupes du milieu qui appuient les étudiants — jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la COVID-19.

Je suis vraiment heureux que vous ayez tous pris le temps de participer aux délibérations du comité permanent et de témoigner aujourd'hui. Je vous suis reconnaissant de votre contribution.

Je commencerai par quelques commentaires, puis ma première question s'adressera à vous, monsieur Davidson.

Notre gouvernement a récemment annoncé un programme d'aide de 9 milliards de dollars pour les étudiants et les jeunes diplômés. Nous savons que les étudiants vivent un stress considérable en ce moment; ils sont vulnérables et ils ont besoin d'aide financière afin de poursuivre leurs études à l'automne. Il s'agit d'un tremplin important vers leur future carrière.

Récemment, j'ai lu un rapport d'un organisme appelé Undergraduates of Canadian Research-Intensive Universities dans lequel on réclamait des mesures d'aide pour les étudiants de niveau postsecondaire. C'était avant le lancement de la PCUE, la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, par le gouvernement fédéral. Le rapport cernait deux lacunes urgentes. Elles concernent deux catégories d'étudiants en difficulté financière qui peinent à assurer leur subsistance l'été, soit les étudiants qui ont reçu une aide financière au cours de la dernière année et ceux qui n'en ont pas reçu. Nous savons que certains étudiants reçoivent une aide financière de leurs parents, mais beaucoup de parents, je pense, ne travaillent pas actuellement.

Ces deux groupes, qui représentent un nombre considérable d'étudiants, si je comprends bien, formaient la clientèle cible de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, qui offre 1 250 \$ par mois de mai à août et 500 \$ supplémentaires pour les étudiants ayant des personnes à charge ou un handicap permanent.

Monsieur Davidson, comme plus d'un million d'étudiants devraient recevoir cette prestation, pensez-vous que nous avons bien fait les choses? Cela couvre-t-il vraiment les besoins immédiats de la majorité des étudiants?

• (1730)

M. Paul Davidson: Je pense qu'il y a eu ces dernières semaines un travail considérable pour reconstruire le filet de sécurité sociale du Canada, et cette reconstruction représente une occasion de trouver des catégories de gens laissés pour compte ou des vulnérabilités. Sur le plan de la politique publique, il sera vraiment passionnant de travailler à façonner un meilleur système dans les années à venir.

L'ampleur et la portée de la PCUE sont sans précédent. Ce programme a été créé à une vitesse fulgurante et il a un effet déterminant sur la vie des étudiants. Si nous en sommes si satisfaits, c'est notamment parce qu'il donne espoir et confiance aux étudiants qu'ils auront de quoi assurer leur subsistance au cours de l'été et de l'automne.

Nous voulons que les étudiants maintiennent leur lien avec leur établissement d'enseignement supérieur, c'est-à-dire les réseaux

universitaire et collégial. Le Canada aura besoin de cette génération. Ces investissements sont donc extrêmement importants.

À mon avis, cela ne concerne pas seulement les volets de l'aide financière aux étudiants, mais aussi les volets d'apprentissage intégré au travail. Ces programmes sont déjà sursouscrits. Il est primordial d'aider les entreprises à recruter des étudiants pour leur offrir une expérience d'apprentissage intégré au travail.

Il est aussi très important que la politique évolue pour inclure une solution pour les services bénévoles.

Je connais un certain nombre de jeunes qui sont à la maison depuis quatre, six, sept ou huit semaines et qui ont hâte de trouver un emploi. Ils sont résilients, et ils feront beaucoup pour leur pays.

Les mesures de soutien de ce genre contribuent à créer les conditions nécessaires à une reprise forte cet automne, en septembre.

M. Ryan Turnbull: Merci, monsieur Davidson.

Pour faire écho aux commentaires de mon collègue, M. Melillo, sur le véritable désir de travailler des étudiants, je pense qu'un autre élément clé de cette aide de 9 milliards de dollars est lié à la réinscription à la session d'automne. De toute évidence, tout le monde, étudiants comme responsables des établissements d'enseignement postsecondaire, souhaite que les étudiants continuent de connaître du succès et poursuivent leurs études. Je pense que nous avons mis en place des mesures qui, essentiellement, créent des occasions d'emploi plus ciblées pour les étudiants et améliorent l'accès à l'aide financière.

Il y a eu beaucoup de progrès sur ces deux plans. Le programme Emplois d'été Canada créait déjà quelque 70 000 emplois par an, mais nous l'avons élargi et rendu beaucoup plus souple. Nous avons ajouté les emplois du secteur agricole, une plateforme ciblée, un portail de recherche d'emploi, Service jeunesse Canada, la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants, etc. De nombreuses activités et mesures axées sur la création d'emplois pour les étudiants ont été créées.

Concernant l'aide financière, nous avons doublé et amélioré le programme Bourses et prêts canadiens d'études, et nous avons élargi l'aide financière aux étudiants et augmenté le nombre d'étudiants admissibles. Nous avons aussi augmenté le financement pour l'éducation postsecondaire des Autochtones et pour les mesures d'aide fondées sur les distinctions, qui a été augmenté — j'en suis ravi — de 75,2 millions de dollars, environ.

Madame Oliver, vous pourriez commencer par nous indiquer si, selon vous, ces mesures aideront vraiment les étudiants et favoriseront leur réinscription à l'automne, un aspect qui nous préoccupe tous, j'en suis certain.

• (1735)

Le président: Madame Oliver, c'était une longue question, mais elle requiert une réponse courte.

M. Ryan Turnbull: Désolé.

Mme Meri Kim Oliver: Je pense que les effets sont déjà apparents. Nous commençons à voir de nouvelles tendances pour les inscriptions et nos étudiants sont plus optimistes quant à leur retour à l'automne. Actuellement, le plus important obstacle pour nos étudiants est l'incertitude entourant l'offre de programmes en ligne qui, bien entendu, dépendra entièrement de l'évolution de la pandémie et des restrictions qui pourraient être imposées ou non.

Sur la nécessité de combler les lacunes pour nos étudiants, je rencontre les dirigeants étudiants environ trois fois par semaine. Ce qu'on nous dit, c'est que cela a considérablement atténué l'anxiété des étudiants et amélioré les probabilités qu'ils reprennent leurs études à l'automne.

Le président: Merci.

[Français]

Madame Chabot, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Je vais poser quelques questions, puis je vais laisser la parole à ma collègue Kristina Michaud, de la belle circonscription d'Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, qui est tout aussi belle que la vôtre, monsieur le président.

Tout d'abord, je remercie énormément tous les témoins, tant ceux de l'association étudiante que ceux d'Universités Canada. Nous parlons d'un milieu qui a aussi été affecté par la COVID-19, malheureusement.

Ma question s'adresse à M. Davidson.

Monsieur Davidson, vous avez dit, d'entrée de jeu, que les universités étaient des moteurs économiques et des moteurs de talent, mais j'ajouterais qu'elles sont aussi des moteurs de savoir. Les universités ainsi que les cégeps, au Québec, sont des acteurs importants pour la relève et pour toute une génération. Il faudra continuer de miser sur ces jeunes dans la relance que nous devons amorcer.

En ce qui concerne la recherche, vous avez brièvement dit qu'il y avait eu du soutien pour la recherche sur la COVID-19 qui se fait dans les universités. C'est aussi le cas au Québec, et cela a été salué. J'espère qu'on n'appuie pas la recherche fondamentale seulement à cause de la COVID-19 et qu'on va se rappeler son importance après la crise.

Je vais finalement poser ma question, qui porte sur les étudiants étrangers. Au Québec, il y en a 30 000. C'est beaucoup moins qu'en Ontario, mais c'est tout de même une préoccupation. Plusieurs universités tentent de s'organiser, ainsi que les cégeps en région. À Matane, 40 % des étudiants sont des étudiants étrangers.

Pouvez-vous nous faire part de vos pistes d'action ou de solution, ou nous brosser un portrait de la situation?

M. Paul Davidson: Je vous remercie de votre question.

Si vous me le permettez, je vais laisser la parole à ma collègue Wendy Therrien, qui pourra vous répondre plus facilement en français que moi.

Mme Wendy Therrien (directrice, Relations extérieures et recherche, Universités Canada): Bonjour.

Je vous remercie de nous avoir invités à discuter avec vous aujourd'hui.

En ce qui concerne les investissements en recherche, nous sommes effectivement très heureux de voir les investissements qui ont été faits. J'aimerais aussi souligner le rôle important que les universités continuent de jouer chaque jour pour trouver des solutions à court terme et à long terme aux problèmes importants de notre société. Comme vous, nous espérons que le gouvernement fera davantage d'investissements dans la recherche.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, nous partageons les soucis soulevés par nos collègues étudiants aujourd'hui. Nous voulons nous assurer que les étudiants qui sont encore au pays auront la chance de retourner aux études en septembre.

Comme M. Davidson l'a dit, nous sommes aussi inquiets du fait que plusieurs établissements, partout au Canada et au Québec, dépendent énormément des étudiants internationaux. Plusieurs facteurs vont déterminer si ceux-ci auront la possibilité de retourner au Canada. C'est à cause de cette incertitude que nous demandons au gouvernement fédéral de travailler en collaboration avec les provinces pour trouver des solutions afin de compenser la baisse de revenu découlant de la fermeture des frontières et de l'absence d'étudiants internationaux dans les universités et les collèges.

• (1740)

Mme Louise Chabot: Je vous remercie.

Le président: Madame Michaud, vous avez la parole.

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Merci.

Je vais revenir sur la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, ou PCUE, dont on a parlé tout à l'heure. M. Mellilo a soulevé quelques inquiétudes qu'éprouvent les industries au Québec et partout au Canada. Les gens ont peur que la PCUE soit perçue comme une désincitation à l'emploi. On voit qu'il y a beaucoup de demandes. Même s'il y aura moins d'emplois disponibles cet été, on a besoin d'aide dans les champs. On a besoin des étudiants et on a peur qu'ils ne fassent pas l'effort d'aller chercher un emploi.

J'étais moi-même étudiante, il n'y a pas si longtemps, et je suis certaine que la plupart d'entre eux sont vaillants et qu'ils veulent sortir du confinement pour aller travailler, car ils ont des factures à payer. Toutefois, je reçois déjà des messages d'étudiants de ma circonscription me disant qu'ils sont à la recherche du formulaire de la PCUE en ligne parce qu'ils veulent déjà faire une demande, alors que la saison estivale n'est pas tout à fait commencée, en tout cas, pas chez moi. La plupart des postes ne sont pas affichés en ligne.

Bien que cette fameuse PCUE soit relativement bien accueillie dans le réseau, croyez-vous qu'elle puisse être une désincitation à l'emploi?

Le président: Veuillez donner une réponse courte, si vous le pouvez.

[Traduction]

M. Matthew Gerrits: Excusez-moi. À qui la question s'adresse-t-elle?

[Français]

Mme Kristina Michaud: Monsieur Gerrits, vous pouvez nous faire part de vos commentaires.

[Traduction]

M. Matthew Gerrits: Merci.

Je ne peux pas parler de la situation de chaque étudiant. Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à M. Mellilo, je sais que de nombreux étudiants pourraient être intéressés par ces postes, mais nous parlons de centaines de milliers d'étudiants sans emploi. Il est évident que certains ne pourront pas trouver de travail, même en tenant compte du secteur agricole.

Par conséquent, nous savons que certains étudiants chercheront à obtenir le lien pour demander la PCUE. J'ai des amis qui me l'ont déjà demandé, et je connais aussi des étudiants qui cherchent du travail ou qui ont déjà un emploi. Je ne pense pas qu'on incite certains étudiants à profiter du système. Le formulaire de demande comprend maintenant une section dans laquelle les étudiants déclarent faire une demande de bonne foi.

Il y a deux considérations à cette crise. D'une part, il faut reconnaître qu'on aide son voisin; d'autre part, il faut se prévaloir de ces programmes de bonne foi. Nous espérons que les étudiants le feront. Cela fait partie de nos valeurs civiques. Cela fait partie de nos attentes à l'égard des étudiants, à titre de citoyens, et j'espère qu'ils agiront de bonne foi.

Je m'excuse si ma réponse n'est pas aussi complète que vous l'auriez souhaité, mais je ne peux en dire plus à ce sujet.

Le président: Merci, monsieur Gerrits.

[Français]

Je vous remercie, madame Michaud.

[Traduction]

Madame Kwan, la parole est à vous pour six minutes.

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NDP): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous les témoins.

Ma première question s'adresse à M. Davidson.

Le gouvernement a mis en place un programme de subventions salariales, mais il ne s'applique pas aux organismes gouvernementaux, aux municipalités, aux universités, etc. Je me demande quelle est l'incidence de ce programme sur vous. Cela vous préoccupe-t-il?

M. Paul Davidson: Oui, et ce l'est aussi pour nos membres de partout dans le pays. La pandémie crée des difficultés dans tous les secteurs, et les universités ont fait de leur mieux pour garder leurs employés jusqu'à la fin avril et le début mai.

Les campus étant fermés depuis un certain nombre de semaines, des questions de personnel se posent. La subvention salariale serait un moyen très efficace pour nos membres. Je sais que l'intention, au début, était d'en exclure les organismes financés par l'État, mais il faut que votre comité sache que plus de la moitié des revenus des universités provient d'autres sources que l'État. L'État soutient les universités, mais ne les finance pas. Certaines universités reçoivent plus de 63 % de leurs revenus d'autres sources que l'État. La subvention salariale atténuerait très utilement les pertes d'emplois pendant la pandémie.

• (1745)

Mme Jenny Kwan: Si j'ai bien compris, vous préconisez la fin de l'exclusion des universités.

J'ai une question connexe sur la recherche. Quelles ont été les répercussions, sur la recherche, de la non-admissibilité des universités et des collègues à la subvention salariale?

M. Paul Davidson: Je crois, comme vous le verrez, que le gouvernement, dans les premières semaines de la pandémie, a montré sa sollicitude pour, d'abord, les plus durement touchés. Les montants qui ont appuyé la recherche subviennent vraiment aux besoins des jeunes chercheurs, des diplômés et des postdoctorants, pour

qu'ils conservent l'intégralité de leurs salaires pendant les bouleversements survenant sur les campus.

Deux choses se produisent simultanément. Les universités intensifient leur recherche sur la COVID, mais elles doivent aussi mettre fin à leur recherche non essentielle ou non urgente, ce qui entraîne des coûts. Ces dernières semaines, nous avons collaboré avec le gouvernement fédéral pour non seulement protéger, du mieux que nous le pouvions, les individus, mais, également, acquitter les coûts institutionnels de la recherche, pour conserver le plus possible les effectifs entiers et maintenir la recherche dans un état de préparation qui en permettrait le redémarrage quand l'économie se remettrait à tourner.

Mme Jenny Kwan: Dites-vous, alors, que le problème est réglé?

M. Paul Davidson: Nous sommes reconnaissants des premiers investissements ayant servi à soutenir la recherche. Une réaction rapide a permis d'accélérer la recherche sur la COVID. La mesure s'est poursuivie dans un deuxième et dans un troisième temps.

Mais il importe que la recherche reste agile en ces temps difficiles. Voilà pourquoi nous continuons de collaborer avec les fonctionnaires fédéraux sur une gamme d'éléments qui permettront de l'appuyer.

Mme Jenny Kwan: Si vous pouviez formuler une demande, maintenant, au gouvernement, quelle serait-elle?

M. Paul Davidson: En matière de recherche, précisément, ce serait de financer les coûts qui maintiendront la recherche prête à emboîter le pas à l'économie quand elle redémarrera. De généreux investissements ont favorisé la recherche sur la COVID et soutenu les chercheurs dont les travaux risquent d'être perturbés par la pandémie, mais, à partir de maintenant, il ne faut perdre de vue aucun des coûts de la recherche.

Mme Jenny Kwan: Voyons le point de vue des étudiants.

La subvention aux étudiants s'est révélée inférieure à la mesure analogue, la prestation canadienne d'urgence. Qu'en pensent les porte-parole des étudiants?

M. Matthew Gerrits: Je pense qu'il est du devoir de celui à qui on offre plus d'argent de l'accepter, mais, en fin de compte, le programme annoncé promettait ce montant. Compte tenu des dépenses de l'étudiant moyen, du moins de ses frais de loyer, de nourriture et d'études, ce montant permettra de les payer. Mais nous exprimons des réserves à l'égard des coûts de la vie, variables d'une région à l'autre, mais auxquels vous serez sensible, j'en suis sûr.

Actuellement, notre principale inquiétude n'est pas nécessairement la capacité des étudiants de payer leurs dépenses. Nous savons que c'est un très gros souci, mais le hic se situe au niveau de l'équité. L'étudiant chômeur obtient 1 250 \$, tandis que le Canadien qui est chômeur mais n'est pas étudiant en obtient 2 000. Nous voulons assurément faire disparaître l'écart entre les deux dans un cycle ultérieur du programme.

• (1750)

Mme Jenny Kwan: C'est intéressant...

Le président: Merci, madame...

Mme Jenny Kwan: ... parce que les étudiants de ma circonscription disent avoir besoin des 2 000 \$. Il est intéressant d'entendre que les étudiants, d'après ce que vous dites, n'ont pas tous besoin de ce montant.

Le président: Merci, madame Kwan et monsieur Gerrits.

Madame Falk, vous disposez de cinq minutes.

Mme Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie d'abord les témoins pour leurs observations.

Nous savons que les étudiants et les jeunes Canadiens, comme tous les Canadiens, affrontent les incertitudes et les bouleversements engendrés par la COVID-19. Les étudiants sont un élément important à prendre en considération dans l'évaluation que fait notre comité de la réponse du gouvernement à cette crise sanitaire et de ce que l'avenir nous réserve. La prestation canadienne d'urgence pour les étudiants leur apporte une aide financière immédiate et nécessaire, mais nous savons que cette crise sanitaire crée des besoins bien plus considérables qu'un besoin immédiat d'argent. Pour assurer la réussite des étudiants, il faut du temps. La réussite à long terme des étudiants profitera, quant à elle, à notre réussite économique.

Pendant la précédente législature, notre comité a étudié l'apprentissage expérientiel. En fait, son étude a englobé des contributions d'Universités Canada, du collège Durham et de l'université de Waterloo. Pendant cette étude, on nous a maintes fois répété que cet apprentissage était indispensable à l'intégration professionnelle à long terme de l'apprenant. Les apprentissages, les programmes d'étude alternant avec des stages en milieu de travail, l'apprentissage intégré au travail, le bénévolat ou les stages, toutes ces formes dépassent le court terme financier en mettant les jeunes Canadiens en rapport avec la population active.

Un programme du gouvernement longtemps bénéfique aux économies locales et aux étudiants en leur permettant de trouver des occasions d'emploi a été le programme Emplois d'été Canada. Pendant la présente crise sanitaire, la ministre a prolongé le délai d'inscription au programme et augmenté l'admissibilité au financement des employeurs des secteurs public et privé. Malheureusement, les annonces à cette fin n'ont été accompagnées d'aucune augmentation du financement. En effet, l'augmentation du financement des employeurs pour qu'ils reçoivent la totalité du salaire minimum horaire de chaque employé aurait signifié une diminution de moitié du nombre d'emplois.

Nous avons appris aujourd'hui que les conservateurs ont aussi proposé un nouveau programme pour trouver pour les étudiants des emplois dans le secteur agricole. Ce programme aurait de profondes répercussions sur l'économie locale de ma circonscription de Battlefords—Lloydminster, et, évidemment, d'autres circonscriptions de notre pays.

Pendant et après la crise sanitaire actuelle quel rôle voyez-vous jouer par l'apprentissage expérientiel dans la réussite des étudiants? Répondez qui voudra.

Le président: Qui veut se lancer?

Mme Megan Town: Moi, avec votre permission, monsieur le président.

Le président: À vous la parole, madame Town.

Mme Megan Town: Merci.

Je crois que vous avez tapé dans le mille, vu l'importance extrême de cet apprentissage. Ayant moi-même suivi un programme d'études avec stages en entreprise, je peux affirmer qu'une journée en milieu de travail vaut certainement de nombreuses heures en salle de cours. Quand nous envisagerons la réouverture graduelle de notre pays, il importera de tenir compte des possibilités de traduire cet apprentissage en apprentissage en ligne.

Il est sûr que les étudiants ne travaillent pas seulement l'été. Ils travaillent aussi l'automne et toute l'année, pour continuer à acquérir de l'expérience à la faveur d'apprentissages annuels ou de stages plus courts en milieu de travail. Les emplois des étudiants ne se prêtent pas tous au télétravail. Ils pourraient aussi être les premiers que sabreraient les organisations qui, habituellement, embauchent des étudiants stagiaires. Il importe de réfléchir aux moyens d'appuyer les étudiants alors que nous travaillons à rouvrir le pays, et non seulement pour l'immédiat.

Mme Rosemarie Falk: D'autres points de vue?

M. Paul Davidson: Monsieur le président...

Le président: La parole est d'abord à M. Davidson, puis à Mme Oliver.

M. Paul Davidson: Que Mme Oliver parle la première.

Le président: Madame Oliver, à vous la parole.

Mme Meri Kim Oliver: Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, l'apprentissage expérientiel est essentiel aux étudiants en milieu collégial. Mais, trop souvent, on le considère comme à sens unique, que les étudiants apprennent de l'employeur. Dans la situation actuelle, nous devons absolument nous focaliser sur l'avenir et sur les compétences qu'apprennent nos étudiants sur des plateformes en ligne et les idées et la créativité dont nous dépendrons et qu'ils auront acquises par un passage en milieu de travail.

La difficulté, pour nous, en ce moment-même, est de trouver les occasions et les appariements qui mobiliseront les étudiants. L'apprentissage expérientiel ne peut pas se donner intégralement en ligne. Nous devons trouver des façons nouvelles, qui ne posent aucun risque pour nos étudiants, pour leur faire acquérir quand même cette expérience et leur donner l'occasion de faire profiter leurs futurs employeurs de leurs connaissances et de leurs idées.

• (1755)

Le président: Merci, madame Oliver.

Je suis désolé, monsieur Davidson, il ne reste plus de temps pour cette question.

Merci, madame Falk.

Mme Young sera la dernière à questionner le groupe de témoins, pendant cinq minutes.

Mme Kate Young (London-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins pour cette discussion très intéressante sur les étudiants et sur les conséquences, pour eux, de la COVID-19.

Je commencerai par questionner Mme Town et M. Gerrits. Merci de votre participation.

Dans la déclaration de l'UCRU, je lis que la réponse du gouvernement est une victoire pour les étudiants inscrits, ceux qui arriveront au début de la prochaine année et les nouveaux diplômés. Je pense que nous pouvons tous être d'accord.

D'après leurs propos de la dernière heure, certains députés de l'opposition semblent croire que ces prestations dissuaderaient les jeunes Canadiens de travailler.

Madame Town, qu'en dites-vous?

Mme Megan Town: Merci beaucoup pour la question.

Je ne le crois pas et je n'ai entendu ni mes collègues ni mes homologues les qualifier de dissuasives. Beaucoup de mes confrères et consoeurs ont été déçus de voir la pandémie anéantir leurs espoirs de décrocher un emploi d'été.

M. Gerrits a souligné que le montant de la prestation était suffisante pour couvrir les frais de subsistance des étudiants, mais non pour subvenir à leurs besoins et à leurs frais d'études pendant les semestres d'une année d'étude de 8 à 12 mois. Voilà pourquoi les étudiants aimeraient bien pouvoir obtenir un emploi lucratif à temps plein, qui leur permettrait d'empocher un salaire qui se rapproche davantage de ce qu'ils gagnent ordinairement l'été et qui leur procurerait une meilleure sécurité financière pendant qu'ils tentent de retourner aux études à l'automne.

Mme Kate Young: Seriez-vous d'accord pour dire que l'emploi, pour être lucratif, devrait correspondre aux compétences? Je crois qu'on a l'impression que ce serait le cas de beaucoup d'emplois du secteur agricole, mais qu'ils seraient très qualifiés.

Je me demande si l'un de vous deux, madame Town ou monsieur Gerrits, voudrait confirmer cette impression.

Mme Megan Town: Veuillez m'excuser, mais je ne connais rien des emplois du secteur agricole.

Je pense que les étudiants sauteraient avec plaisir sur l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences et j'espère qu'elles trouveraient à être employées dans leur domaine d'étude.

Mme Kate Young: Merci beaucoup.

Madame Oliver, vous avez parlé des coûts du passage au numérique. Vous aussi, monsieur Davidson. J'espère qu'une partie du financement annoncé, les 9 milliards, y serait consacrée.

Madame Oliver, si vous pouviez formuler une observation, ne voyez-vous pas qu'une partie de ce que vous recevrez pourrait être utile, avec cette transformation technique?

Mme Meri Kim Oliver: Oui, absolument, je le vois. Mais c'est une tâche colossale.

Je pense que certains se méprennent en croyant que si on peut enseigner devant une classe, on peut le faire en ligne. Il faut beaucoup de travail et de temps pour élaborer des cours en ligne. Ce n'est pas aussi simple que de prononcer une conférence devant la caméra ou de faire une présentation en PowerPoint. Il faut aussi compter le volet important de montrer aux corps professoraux la façon de prodiguer un programme efficace.

Oui, nous sommes absolument reconnaissants de cet investissement, que nous considérons comme utile. Mais la conception et l'éducation pour tous à cette fin sont un projet colossal.

• (1800)

Mme Kate Young: Que répondriez-vous, monsieur Davidson?

M. Paul Davidson: Merci pour la question. C'est un travail vraiment important à maîtriser, et il serait maintenant très important d'accroître l'investissement.

Dans les 9 milliards, c'est surtout la prestation canadienne d'urgence pour les étudiants qui est vraiment un investissement bienvenu dans l'apprentissage intégré dans le travail et dans le bénévolat, mais les coûts du passage au numérique de cours entièrement en ligne sont réels. Les coûts de la prestation de soutien à l'éducation, à l'aide psychosociale pour les enfants et à la santé mentale sont considérables.

Les prestations ne sont pas seulement destinées aux étudiants inscrits du groupe d'âge de 18 à 24 ans. Elles font partie également des mesures d'accueil des étudiants étrangers qu'elles contribuent à attirer et à retenir. Ces étudiants sont d'autant plus importants que les frontières sont fermées.

De même, je sais que la pandémie a déplacé des électeurs de beaucoup d'entre vous. Des cours supérieurs en ligne entièrement intégrés leur permettraient d'affiner leurs compétences pendant leur confinement. Voici une chance d'augmenter les compétences et d'en acquérir de nouvelles, ce qui faisait déjà partie du programme d'action de 2019. Nous sommes prêts à nous y engager, mais nous avons besoin de partenaires publics pour que le concrétiser plus rapidement.

Le président: Madame Young, monsieur Davidson, merci.

Je remercie tous les témoins de leur participation et de leurs exposés. Un autre groupe se prépare à les remplacer. Nous suspendons donc les travaux pendant trois minutes, pour autoriser leur arrivée. Vos réponses et vos exposés seront extrêmement utiles à notre travail, et nous vous en sommes reconnaissants.

Merci. La séance est suspendue.

• (1800)

(Pause)

• (1805)

Le président: Reprenons.

Je remercie le deuxième groupe de témoins qui se joint à nous.

Nous accueillons la présidente de l'Association canadienne des soins de longue durée, Mme Jodi Hall, et l'agente principale des politiques de l'Association canadienne des retraités, Mme Marissa Lennox.

Madame Hall, nous vous demandons de faire la première déclaration préliminaire. Vous disposez de cinq minutes.

Mme Jodi Hall (présidente, Association canadienne des soins de longue durée): Je vous remercie sincèrement de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui et de vous parler de l'Association canadienne des soins de longue durée, du travail accompli par le secteur des soins de longue durée et de notre réponse à la pandémie de la COVID-19 au Canada.

Je m'appelle Jodi Hall, et je compare à titre de présidente de l'Association canadienne des soins de longue durée ou l'ACSLD.

L'ACSLD s'est engagée à assurer des soins de longue durée pour tous. Au nom des personnes âgées, nous prôtons le partage des connaissances, des idées et des pratiques exemplaires pour veiller à ce que ces personnes âgées puissent vivre et vieillir dans la dignité. À titre de porte-parole principaux pour les soins de longue durée de qualité au Canada, nos membres fournissent des services de soins de santé financés par l'État aux personnes âgées d'un bout à l'autre du pays.

Tout d'abord, je vais vous donner un aperçu du secteur des soins de longue durée et de l'évolution démographique au Canada, avec les tendances actuelles.

Les données les plus récentes indiquent qu'il y a plus de 150 000 lits de soins de longue durée à l'échelle du pays et plus de 1 300 établissements de soins de longue durée au Canada. Les données du recensement de 2016 indiquent que pour la première fois dans l'histoire du Canada, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans dépasse celui des moins de 14 ans. Les projections démographiques montrent que l'écart entre ces deux groupes d'âge continuera de se creuser, et des données laissent croire que la partie de la population canadienne âgée de 65 ans et plus augmentera d'environ 25 % d'ici 2036. On prévoit également que le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait doubler entre 2011 et 2036.

Nos personnes âgées vivent plus longtemps et sont admises dans des établissements de soins de longue durée alors qu'elles sont plus fragiles que jamais et qu'elles souffrent de problèmes de santé complexes. Par exemple, plus de 60 % des personnes qui reçoivent des soins de longue durée souffrent d'une forme grave de démence, notamment la maladie d'Alzheimer, 70 % ont des maladies cardiaques et circulatoires graves et 58 % ont de graves problèmes d'hypertension.

Avant d'aborder la question de la COVID-19, j'aimerais reconnaître les personnes âgées et les résidents qui sont décédés des suites de cette maladie. Nous sommes de tout cœur avec leurs familles. Je suis certaine que vous vous joignez à moi pour leur adresser à tous nos plus sincères condoléances.

Je tiens également à remercier tous les travailleurs de première ligne qui continuent à prodiguer des soins avec compassion aux personnes âgées.

Nous aurons beaucoup de temps pour examiner ce qui a été fait différemment, mais je pense que nous constaterons que l'impact de la COVID-19 dans les établissements de soins de longue durée aurait pu être atténué si les gouvernements avaient été plus proactifs dans leur soutien au secteur des soins avant l'épidémie. Certains des défis dont je vais parler aujourd'hui ont été exacerbés par la COVID-19, mais ils représentent en réalité des problèmes systémiques. À bien des égards, ces problèmes systémiques nécessitent le soutien du gouvernement fédéral, et nos membres soulèvent ces enjeux depuis de nombreuses années.

Le Canada est confronté à une crise en ce qui concerne l'offre de travailleurs de la santé dans le secteur des soins aux personnes âgées. En effet, il est de plus en plus difficile d'attirer et de retenir des personnes dans les carrières de soins aux personnes âgées au Canada, surtout pendant qu'on se prépare à un nouvel afflux de personnes âgées qui auront besoin de soins pour des troubles de santé multiples et complexes. Dans ma province, le Nouveau-Brunswick, en raison de l'âge de notre main-d'œuvre et du nombre prévu de départs à la retraite, nous prévoyons avoir besoin de plus de 3 000 employés dans le secteur des soins — et ils devront être em-

bauchés au cours des huit prochaines années. Pour une petite province comme le Nouveau-Brunswick, c'est un nombre très élevé.

Le soutien aux aides-soignants, aux préposés en soins prolongés et aux préposés aux services de soutien à la personne nécessite une formation structurée et continue, afin d'aider ces personnes à fournir des soins de la plus haute qualité. Il faut également des modèles de gouvernance structurée pour confirmer les titres de compétence, le professionnalisme et les compétences des aides-soignants.

Nous comprenons que la pénurie actuelle de main-d'œuvre dans le domaine des aides-soignants ne peut être résolue par le seul recrutement de personnel infirmier et d'étudiants internationaux. Toutefois, l'ACSLD croit que le recrutement de personnel infirmier et d'étudiants étrangers offre une possibilité de résoudre en partie la crise actuelle de l'offre de personnel formé au Canada.

- (1810)

Pour exploiter cette possibilité, le secteur des soins de longue durée demande au gouvernement fédéral d'appuyer les changements de politique visant à résoudre la pénurie chronique de main-d'œuvre. Une stratégie de ressources humaines en santé pour le secteur des soins de longue durée doit se concentrer sur le nombre, la composition et la répartition géographique appropriés des fournisseurs de soins, ainsi que sur le cadre approprié dans lequel ils doivent fournir ces services.

L'ACSLD demande aux ministres de la Santé de tout le pays de reprendre là où ils se sont arrêtés il y a plus de 20 ans, lorsque l'accord initial sur la santé a été négocié et qu'on a entamé les travaux liés à la création d'une stratégie de ressources humaines dans le secteur de la santé. Sous la direction de la ministre fédérale de la Santé, les ministres de la santé provinciaux doivent reconnaître que les défis importants auxquels le secteur de soins de longue durée fait face lorsqu'il soutient notre population vieillissante sont toujours présents 20 ans plus tard. Sous la direction du gouvernement fédéral, il faut établir une collaboration entre les provinces, les territoires et le secteur de soins de longue durée pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie pancanadienne en matière de ressources humaines en santé.

En ce qui concerne l'infrastructure, la gravité de l'épidémie de la COVID-19 a posé des problèmes uniques au personnel des établissements de soins. En effet, il semble avoir été plus difficile de contenir la propagation de l'infection dans les établissements plus anciens. De nombreux anciens établissements ont encore des salles qui contiennent trois et quatre lits. Ils ne disposent pas de chambres privées, ce qui rend très difficiles la création de cohortes et la mise en œuvre de mesures d'isolement. De plus, les anciens établissements ont généralement des corridors étroits, et il n'y a souvent qu'une seule salle à manger au rez-de-chaussée. Dans ces deux configurations, il est très difficile de séparer les résidents.

Le 11 avril dernier, l'Agence de la santé publique du Canada a publié un document d'orientation provisoire sur la prévention et le contrôle des infections dans les établissements de soins de longue durée. Certaines de ces lignes directrices, telles que les restrictions dans certaines zones de travail et l'utilisation de chambres individuelles pour certains types de soins, sont presque impossibles à suivre dans la majorité des établissements de soins, étant donné qu'ils n'ont pas toujours été construits pour offrir une chambre individuelle à chaque résident.

Les établissements de soins plus anciens...

Le président: Madame Hall, veuillez conclure votre exposé. Votre temps est écoulé depuis longtemps.

Mme Jodi Hall: Veuillez m'excuser.

Je sais que la ministre McKenna a souligné que des projets étaient prêts à être mis en œuvre, et nous espérons certainement qu'après la pandémie, le pays sera prêt à travailler avec le secteur des soins de longue durée et lui donnera accès au financement des infrastructures nécessaire pour rendre cela possible.

Nous savons que le secteur est aux prises avec certains problèmes systémiques depuis des années, et le manque de soutien a intensifié ces difficultés dans la période difficile que nous vivons actuellement.

Nous encourageons vivement le gouvernement fédéral à fournir du soutien en matière de logement et de soins — non seulement en période de crise, mais aussi au quotidien —, car ce sont des volets essentiels.

Je vous remercie. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président: Vous aurez sûrement l'occasion d'aborder certains des points qui se trouvent dans le reste de votre déclaration lorsque vous répondrez aux questions.

Madame Lennox, vous avez cinq minutes.

Mme Marissa Lennox (agente principale des politiques, Association canadienne des retraités): Bonjour tout le monde. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant le Comité aujourd'hui.

Comme un grand nombre d'entre vous le sait peut-être, la CARP, une association de personnes retraitées, est un organisme non partisan à but non lucratif qui compte 320 000 membres répartis dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

Il est également important de souligner que, si la plupart de nos membres sont à la retraite et profitent d'une éducation et d'un revenu supérieur à la moyenne, la grande majorité déclare régulièrement que la CARP représente les intérêts de tous les Canadiens âgés. En effet, nous pensons que toutes les personnes âgées méritent de vivre dans la dignité et le respect, quel que soit leur niveau de revenu, le soutien qu'elles reçoivent de leur famille ou leurs problèmes de santé.

La COVID-19 a nui aux principes qui sous-tendent le vieillissement paisible et a révélé le manque de planification et de préparation qui auraient permis d'assurer la santé et le bien-être des personnes âgées pendant la pandémie. Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, la CARP s'est activement engagée auprès de ses membres à fournir des renseignements crédibles et fiables aux populations de personnes âgées sur son site web, par l'entremise d'émissions et de sondages que nous menons pour mieux comprendre les besoins et les préoccupations de nos membres.

Nous avons organisé trois assemblées publiques virtuelles, auxquelles ont participé jusqu'à 12 500 membres, afin de leur offrir une tribune qui leur permet de poser des questions précises à des experts de confiance sur des sujets liés à la santé et aux finances. Ces séances ont été enregistrées pour la télévision et elles ont été diffusées sur nos réseaux de médias d'un bout à l'autre du Canada.

En plus des questions évidentes, nos membres nous ont largement fait savoir que les personnes âgées ont subi les effets négatifs de l'augmentation du coût de la vie, qu'il s'agisse des hausses de

prix dans les épiceries et des frais de livraison, de l'augmentation des frais liés aux médicaments sur ordonnance ou du manque de services communautaires gratuits ou à prix réduits, par exemple les services de buanderie, les services de repas dans les centres communautaires ou les services de préparation des déclarations de revenus par des bénévoles, car tous ces services sont interrompus en raison des restrictions liées à l'éloignement physique.

En outre, comme vous le savez, les marchés boursiers ont piqué du nez et de nombreuses personnes âgées ont vu leur épargne-retraite diminuer considérablement. Dans le cadre d'un sondage mené avant la pandémie de la COVID-19, la majorité de nos membres avaient déjà exprimé leur inquiétude de vivre plus longtemps que leurs économies pour la retraite. Avec les récentes répercussions économiques de la COVID-19, ces craintes n'ont jamais été aussi réelles.

Même si nous comprenons que la réponse économique initiale du gouvernement a été de s'occuper rapidement du remplacement du revenu, plusieurs semaines se sont écoulées et aucune annonce importante n'a été faite pour répondre aux préoccupations financières des personnes âgées. Les personnes à la retraite, comme vous le savez, ne sont pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence. Bien que la réduction de 25 % du retrait minimum du FERR, le Fonds enregistré de revenu de retraite, a été bien accueillie, elle n'était pas rétroactive et étant donné la volatilité actuelle des marchés, de nombreuses personnes préfèrent ne pas toucher à leurs économies. De plus, les 9 millions de dollars destinés aux personnes âgées et versés à Centraide ont été accueillis avec une certaine confusion quant à la manière d'y avoir accès. Nos propres centres d'appels et ceux du service 2-1-1 de Centraide ont été inondés d'appels de gens qui cherchaient à mieux comprendre comment ces 9 millions de dollars devaient être distribués et comment ils étaient accessibles.

J'aimerais également parler du sujet abordé plus tôt par ma collègue de l'ACSLD, c'est-à-dire la question plus urgente concernant les soins fournis aux personnes âgées, en particulier dans des contextes de regroupements comme les établissements de soins de longue durée.

Si la COVID-19 nous a révélé une chose, c'est que nous entreposons des personnes âgées fragiles et très malades dans des situations dangereuses, dans des établissements qui sont sous-financés et dotés d'un personnel réduit qui n'a souvent reçu aucune formation reconnue ou qui a reçu une formation très limitée, et nous nous attendons à ce que ces personnes et leurs familles paient une part importante du privilège consistant à se trouver dans ces établissements. Il est inadmissible que 82 % des 4 900 décès attribuables à la COVID-19 à ce jour au Canada se soient produits dans une population que nous avons le devoir de protéger. Nous avons donc manqué à notre devoir envers cette population.

Cette responsabilité ne relève pas seulement du gouvernement fédéral, mais il est de son devoir de s'assurer que cela ne se reproduise plus. Nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas de véritable plan en place pour les personnes âgées qui recevaient des soins de longue durée dans ce type de pandémie, malgré l'avertissement préalable d'autres pays qui ont connu des crises précédentes d'une ampleur similaire, comme le SRAS et le SRMO, et l'expérience de la grippe saisonnière, qui se propage dans ces établissements et tue des personnes âgées chaque année.

Ce sont nos résidents les plus vulnérables. Nous pouvons faire mieux, et nous devons commencer dès maintenant.

Je vous remercie.

• (1815)

Le président: Merci, madame Lennox.

Nous entamons maintenant les séries de questions. Nous entendons d'abord Mme Kusie. Elle a six minutes.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Merci, monsieur le président. Madame Hall et madame Lennox, je vous remercie de vos témoignages émouvants.

J'aimerais d'abord m'adresser à Mme Hall.

Les gouvernements provinciaux ont intensifié les mesures de protection pour les personnes âgées dans les établissements de soins de longue durée tout au long de la pandémie en limitant le nombre de visiteurs, en fournissant de l'équipement de protection individuelle au personnel et en empêchant les employés de travailler dans plus d'un établissement. Je crois que Mme Lennox vient de mentionner cela, mais à votre avis, le gouvernement fédéral aurait-il dû intervenir plus tôt, afin que ces mesures soient prises plus rapidement?

Mme Jodi Hall: Je vous remercie de votre question.

Je crois certainement que les différents échelons de gouvernement auraient pu collaborer davantage. Certaines des difficultés que nous avons soulignées ont été exacerbées par la situation de la COVID-19, mais ce sont des problèmes systémiques qui existent depuis longtemps.

Par exemple, dans de nombreux cas, certaines mesures énoncées par l'Agence de la santé publique du Canada n'ont tout simplement pas pu être appliquées en raison des espaces de vie communs dont nous disposons. En effet, il est extrêmement difficile d'appliquer certaines des pratiques de contrôle de l'infection dans une salle qui contient quatre lits et dans les corridors très étroits que l'on trouve dans les établissements plus anciens.

Même avec la mise en œuvre de la règle d'un employé par employeur et même si l'on a demandé à tous les employés de porter un masque lorsqu'ils fournissent des soins aux résidents dans des circonstances où la distanciation sociale est impossible, l'accès à l'équipement de protection individuelle a représenté un défi important dans de nombreux établissements à l'échelle du pays. L'aide du gouvernement fédéral aurait pu être très utile à cet égard.

• (1820)

Mme Stephanie Kusie: Dans le même ordre d'idées, madame Hall, le gouvernement fédéral aurait-il dû fournir un plus grand soutien pour veiller à ce que tous les établissements de soins de longue durée possèdent une réserve suffisante d'équipement de protection individuelle au début de la pandémie?

Mme Jodi Hall: Oui, je pense qu'on aurait pu prendre certaines mesures qui auraient été incontestablement utiles, surtout au début de la pandémie.

Les choses ont beaucoup évolué depuis le début de la pandémie, mais au début, il y avait des pénuries chroniques. Il y avait également de nombreuses questions sans réponse. Un grand nombre de ces questions concernaient l'accès, par exemple où obtenir l'équipement, comment l'acheter, comment évaluer la qualité du produit dont nous avons besoin et comment obtenir la formation connexe — et la liste est loin d'être terminée.

Le soutien du gouvernement fédéral aurait pu être extrêmement utile pour aider beaucoup plus ces établissements, surtout au début de la pandémie.

Mme Stephanie Kusie: Je vous remercie, madame Hall.

Madame Lennox, vous avez mentionné que les personnes âgées à faible revenu et celles qui éprouvent des troubles de santé mentale sont beaucoup moins susceptibles d'avoir accès à des soutiens essentiels, surtout des soutiens d'ordre social. Vous avez mentionné que certains services sur lesquels ils comptent pour faire l'épicerie et obtenir des médicaments et d'autres articles essentiels n'ont pas pu leur être fournis pendant la pandémie. Que peut faire le gouvernement pour veiller à ce que les personnes âgées aient accès aux soutiens dont elles ont besoin?

Mme Marissa Lennox: [Difficultés techniques] Le Canada offre. Il y a toute une gamme de services qui pourraient être adaptés aux aînés à faible revenu. Il y a en particulier deux programmes qui, je pense, pourraient aider les aînés à faible revenu à rester autonomes chez eux et dans leur collectivité. Il s'agit d'abord de l'allocation de reconnaissance pour aidant, qui consiste à verser un montant chaque mois à un aidant naturel, qu'il s'agisse d'un membre de la famille ou d'un ami qui aide une personne en lui prodiguant des soins personnels au quotidien. Je connais beaucoup de gens qui ont dû abandonner un emploi à temps plein pour prendre soin d'un membre de leur famille.

L'autre, c'est le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, qui consiste essentiellement à payer les soins à domicile et les services de santé, comme vous le savez. Je pense que ce sont des programmes importants.

Lorsque nous examinons la sécurité financière des aînés, nous constatons qu'elle est vraiment touchée par la COVID-19, et donc l'autre chose que notre association a préconisée, c'est que le gouvernement fédéral accélère la mise en œuvre de son engagement d'augmenter les prestations de la Sécurité de la vieillesse et les prestations de survivant du Régime de pensions du Canada pour les gens les plus vulnérables.

Mme Stephanie Kusie: Merci.

Comme vous l'avez mentionné, je sais que pour bon nombre d'aînés, le coût de la vie a augmenté récemment à cause de la COVID-19, et la majorité d'entre eux sont particulièrement vulnérables à ces changements parce qu'ils ont un revenu fixe. Vous en avez parlé en disant que ce n'est pas préférable, mais nous avons fait des recommandations, et beaucoup d'aînés demandent au gouvernement d'accorder une exemption fiscale ponctuelle jusqu'à un certain montant pour ceux qui ont besoin de retirer certains montants de leur REER et de leur FERR. Recommandez-vous au gouvernement de le faire afin que les aînés puissent s'adapter, à certains égards, à l'augmentation récente du coût de la vie?

Mme Marissa Lennox: Je souscris entièrement à cette idée. Cela aurait des répercussions sur les gens de moins de 71 ans dont le REER n'a pas été converti en FERR, tout en éliminant la retenue d'impôt sur les retraits de REER. Ce que nous avons dit, c'est qu'il faut prévoir deux ans pour le remboursement. Je crois qu'une telle mesure serait grandement utile pour les aînés qui ont des problèmes de liquidités en ce moment. Il s'agit certainement d'une mesure importante.

Mme Stephanie Kusie: Excellent.

Je terminerai en posant la même question que j'ai posée à Mme Hall. À votre avis, le gouvernement fédéral aurait-il dû intervenir plus tôt dans les établissements de soins de longue durée, de sorte que les mesures qui ont été prises plus tard durant la pandémie auraient été prises plus tôt?

Le président: Soyez brève, s'il vous plaît.

Mme Marissa Lennox: Oui. Je comprends que le gouvernement fédéral doit respecter l'équilibre quant à son rôle dans le système de santé au Canada. Toutefois, dans le contexte d'une pandémie comme celle de la COVID, où l'Agence de la santé publique du Canada a un rôle si important à jouer dans la coordination d'une réponse pancanadienne, je crois qu'il est raisonnable que l'Agence collabore avec les provinces et les territoires pour s'assurer, par exemple, que l'approvisionnement en produits essentiels est adéquat. Je pense que c'est là une façon dont le gouvernement fédéral aurait pu intervenir.

Une autre chose que nous avons apprise, c'est que la plupart des principaux produits qui sont nécessaires à cette intervention ne sont pas fabriqués au Canada. Il n'y avait vraiment pas de stocks de fournitures essentielles pour répondre à une vague. En fait, à l'avenir, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient collaborer à l'établissement d'une liste de produits essentiels avec la quantité de fournitures recommandée qui sont nécessaires en cas de crise provoquée par un virus comme la COVID. Si cela avait été fait à l'avance, les provinces auraient pu mieux intervenir et la nécessité pour le gouvernement fédéral de chercher des fournitures à l'étranger aurait peut-être été réduite au minimum.

• (1825)

Le président: Merci, madame Lennox.

Mme Stéphanie Kusie: Nous pourrions parler davantage de l'échec de la Réserve nationale stratégique d'urgence, mais c'est un autre comité. Merci à toutes les deux.

Le président: Merci, madame Kusie.

C'est maintenant au tour de M. Housefather, qui dispose de six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): J'aimerais remercier les deux témoins et leurs organisations pour le travail extraordinaire qu'elles accomplissent. Du côté libéral, je tiens à dire à toutes les victimes de la COVID-19 qui sont dans des établissements de soins de longue durée, ainsi qu'à leurs familles, que nous ressentons leur douleur.

Mon père aura 88 ans mercredi. Il est dans un établissement de soins de longue durée ici, à Montréal, car il y a deux ans, il a fait une série de chutes et ma mère ne pouvait plus prendre soin de lui à la maison. Au cours des neuf dernières semaines, il n'a pas pu voir sa femme, ses enfants ou ses petits-enfants. Il n'est qu'une personne parmi tant d'autres qui souffrent dans ces établissements et d'une manière que nous ne pouvons même pas imaginer. Les familles de ces gens souffrent. L'établissement dans lequel il vit est frappé par la COVID-19. Une dizaine de personnes sont infectées sur son étage. C'est effrayant. C'est effrayant pour nous tous.

Je veux également remercier les travailleurs de soins de longue durée qui font un travail remarquable, malgré le fait qu'ils sont sous-payés et surchargés dans cette situation.

Je veux mentionner également que je viens de la province du Québec et qu'il s'agit d'un champ de compétence provinciale. Bien que le gouvernement fédéral et tous les gouvernements ont un rôle

à jouer en collaborant les uns avec les autres, il est indéniable que nous ne devons pas oublier qu'il s'agit principalement d'un champ de compétence provinciale. Il faut en être bien conscient. Ensuite, le gouvernement doit intervenir lorsque les provinces lui demandent de l'aide, et il doit les aider. Quant à la suite des choses, surtout en situation de pandémie, les Canadiens ne se soucient pas de savoir quel gouvernement est responsable du point de vue constitutionnel. Ils souhaitent simplement que le travail s'accomplisse.

Madame Hall, brièvement, croyez-vous qu'il devrait y avoir une étude en comité, une collaboration entre les provinces et le gouvernement fédéral, sur la façon d'améliorer la situation dans les établissements de soins de longue durée au Canada, et ensuite une entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre de laquelle nous fournirions des fonds et les provinces et les territoires appliqueraient les normes que nous exigeons en échange?

Mme Jodi Hall: Il est certain qu'au nom de l'Association canadienne des soins de longue durée, je dirais que nous affirmons depuis longtemps qu'il faut un engagement et qu'il faut accroître de façon importante la collaboration entre le fédéral et les provinces. Comme certaines des données que j'ai fournies plus tôt nous permettent de le constater, nous sommes au milieu d'une énorme transition démographique au Canada.

Notre population vieillit, et lorsque nous examinons la situation de toutes les provinces, je crois qu'il est assez juste de dire qu'elles font face à un grand défi en ce qui concerne le financement adéquat de leurs budgets de soins de santé, qui absorbent souvent une grande partie des revenus provinciaux.

Nous considérons qu'il s'agit d'une responsabilité qui relève à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, mais également des représentants du secteur et des soins de longue durée. Je pense que c'est une question dont tous les Canadiens se soucient. Il est certain que, même si je pense qu'elle a toujours été présente, nous constatons qu'à mesure que la pandémie progresse, elle devient une question très centrale.

Quant à la question de savoir comment cela peut se dérouler, nous sommes tout à fait pour l'idée de favoriser une meilleure compréhension et une meilleure collaboration. Parce que chaque province a son approche des soins de longue durée, l'un des défis que nous devons relever, c'est d'améliorer grandement l'accès à des données communes. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'approche de données centralisées, mais il y a des possibilités de l'intégrer. Des outils comme le système d'information de gestion ou l'utilisation universelle d'un système interRAI pour les soins de longue durée permettant de comparer des données d'évaluation aideraient à cibler les investissements, et il existe d'autres types d'initiatives pour mieux comprendre les normes de soins.

Je pense que cela pourrait être accompli dans le cadre d'une stratégie commune entre les gouvernements fédéral et provinciaux. De plus, il pourrait être extrêmement important d'envisager l'élaboration d'une stratégie pancanadienne pour les ressources humaines en santé, et je crois que le gouvernement fédéral pourrait nous guider dans cette voie.

• (1830)

M. Anthony Housefather: Merci.

Encore une fois, compte tenu du fait que c'est une compétence provinciale et que les provinces doivent travailler et s'entendre avec nous, nous ne pouvons rien leur imposer. Je crois qu'il faut que cet aspect constitutionnel soit compris.

Monsieur le président, me reste-t-il plus de deux minutes? Ou bien me reste-t-il seulement deux minutes?

Le président: Il vous reste un peu plus d'une minute.

M. Anthony Housefather: Alors, je vais céder le reste de mon temps à M. Lauzon.

[Français]

Vous avez la parole, monsieur Lauzon.

M. Stéphane Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation, Lib.): Bonjour, tout le monde.

Je vous remercie de votre présence.

Je vais compléter ce que M. Housefather a commencé à dire.

En tant que secrétaire parlementaire, je suis représentant des aînés auprès du gouvernement canadien. Je vous remercie beaucoup de toutes les questions que vous posez aujourd'hui.

Dans de nombreuses communautés, les aînés sont manifestement aux prises avec des problèmes d'isolement, d'accès aux proches aidants et de sécurité financière en raison de la COVID-19. Aujourd'hui, nous discutons tous ensemble des moyens pour remédier à cela.

Il y a deux choses qui me préoccupent: la santé mentale et l'impact sur les femmes. Bien qu'il existe des mesures possibles pour y remédier, ce sont de grands défis qui s'ajoutent aux problèmes qui existent depuis très longtemps.

La question s'adresse à Mme Lennox ou à Mme Hall.

Avez-vous des suggestions quant aux mesures que nous pourrions prendre pour améliorer la santé mentale des aînés et les problèmes particuliers auxquels se heurtent les femmes?

[Traduction]

Mme Marissa Lennox: Je ne parle pas couramment le français, et je n'ai donc pas compris la question. Y a-t-il un interprète qui peut m'aider avec cette question? J'en suis désolée.

Le président: Vous devriez...

M. Stéphane Lauzon: Je pense que vous devriez déjà avoir l'interprétation.

Le président: Madame Hall, êtes-vous capable de répondre à la question? Il ne nous reste plus de temps, en fait, alors il faut que la réponse soit brève de toute façon.

Mme Jodi Hall: Brièvement, oui. Je crois qu'il y a des stratégies auxquelles nous pourrions travailler ensemble. La santé mentale est une question essentielle non seulement pour nos résidents, mais également pour notre main-d'oeuvre. Nous aimerions beaucoup nous faire les champions à cet égard. Nous avons une plus grande proportion de femmes parmi nos résidents, et il y a donc certainement une foule d'autres questions qui peuvent en découler, et nous serions très ouverts à la tenue d'autres conversations.

Le président: Merci, madame Hall.

[Français]

Merci, monsieur Lauzon.

Je suis désolé d'avoir coupé votre temps de parole, mais je vous ai laissé la parole pendant bien plus que six minutes.

Madame Chabot, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Louise Chabot: Je vous remercie, monsieur le président.

Bonjour, mesdames. Je vous remercie de vos témoignages.

D'entrée de jeu, je dirai que les personnes aînées ont été touchées au plus haut point par la crise actuelle. Au Canada, ce sont majoritairement des femmes vivant seules qui ont été touchées, tant sur le plan sanitaire que sur le plan de la santé mentale et sur le plan financier.

Je veux parler de la situation financière. Ma question s'adresse à Mme Lennox. J'espère que le problème relatif à l'interprétation a été réglé.

Depuis le début de la crise, il y a des revendications. Nous avons mis en place des mesures d'aide et des mesures d'urgence, qui ont été bien accueillies. Nous avons offert notre appui aux travailleurs et aux entreprises. Or, encore aujourd'hui, nous avons l'impression que nous avons laissé pour compte les personnes aînées.

Selon nous, il faut augmenter les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. À ce jour, le revenu annuel des personnes qui reçoivent les deux montants est de 18 000 \$, ce qui équivaut à moins de 2 000 \$ par mois.

Madame Lennox, est-ce une question importante pour vous?

• (1835)

Le président: Madame Chabot, je pense que nous avons un problème d'interprétation.

[Traduction]

Madame Lennox, on me dit que vous n'êtes pas sur le canal anglais. Si c'était le cas, vous entendriez l'interprétation simultanée.

Mme Marissa Lennox: Je viens de faire ce changement, et j'ai donc pu entendre...

Le président: Oh, avez-vous entendu la question?

Mme Marissa Lennox: J'ai pu entendre la question. Je n'ai pas entendu l'entrée en matière, mais la question portait sur l'augmentation des prestations des programmes de la sécurité de la vieillesse.

C'est intéressant, et vous soulevez un point important. Nos membres nous en parlent souvent, et il en a été beaucoup question durant la crise de la COVID. Le gouvernement a fixé à 2 000 \$ le montant minimum permettant à une famille de vivre. Pour les gens qui ont perdu leur emploi, le gouvernement a déterminé que 2 000 \$, c'était le montant de base qu'une famille doit avoir pour subvenir à ses besoins pendant la pandémie de la COVID-19. Toutefois, comme vous le savez et comme vous l'avez mentionné, bien des personnes âgées vivent avec beaucoup moins que cela. Le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et, dans certains cas, le Supplément de revenu garanti, ne représentent pas 2 000 \$ par mois, et je sais que c'est quelque chose que nous avons entendu, et c'est pourquoi nous exhortons le gouvernement à donner suite à sa promesse d'augmenter les prestations de la Sécurité de la vieillesse de 10 %, et également les prestations au survivant du Régime de pensions du Canada qui, nous le savons, concerne les personnes les plus vulnérables. Il s'agit souvent des femmes qui ont eu un emploi précaire peu rémunéré et qui n'ont pas de prestations du Régime de pensions du Canada aussi importantes que, par exemple, leur conjoint.

Ai-je répondu à votre question?

[Français]

Mme Louise Chabot: Oui, merci.

Ma prochaine question s'adresse encore à Mme Lennox.

Malheureusement, la crise va toucher les entreprises de façon majeure. Les faillites seront plus nombreuses. D'ailleurs, nous posons régulièrement des questions à ce sujet. Comme on le sait, les économies de plusieurs travailleuses et travailleurs se trouvent dans leur caisse de retraite; c'est leur bas de laine.

Êtes-vous d'accord sur le fait que les caisses de retraite sont des créanciers privilégiés en cas de faillite?

[Traduction]

Le président: Pourriez-vous tenir votre microphone pendant que vous répondez, madame Lennox? C'est mieux pour l'interprétation.

Mme Marissa Lennox: Oui.

Absolument, nous plaidons depuis longtemps en faveur de la protection des pensions, en particulier pour les régimes à prestations déterminées dans les entreprises. Si l'on parle de priorité absolue, je pense qu'il y a un certain nombre de préoccupations parce que, au fil du temps, nous assisterons peut-être à une série de faillites, ce qui peut...

Est-ce que je répons directement à votre question? Excusez-moi, vouliez-vous intervenir? D'accord.

Le nombre de faillites pourrait augmenter, et je pense qu'on craint que de nombreux pensionnés soient laissés pour compte, et souvent, ils se retrouvent avec pas grand-chose au moment de la répartition des actifs à la fin.

Au sujet des régimes de pension, je tiens à dire que s'il y a une chose qui a vraiment beaucoup d'importance pour nos membres, c'est la nécessité d'éliminer les retraits des FERR. C'est en partie parce qu'actuellement, en cette période de COVID, cette exigence augmente l'obligation fiscale, ce qui est un réel problème pour une bonne partie de nos membres qui veulent maximiser leurs liquidités et leur marge de manoeuvre dans l'organisation de leurs affaires en ce moment. Nous accueillons favorablement la réduction de 25 % du retrait minimum du FERR. Elle n'est pas rétroactive, comme vous le savez, et de nombreuses personnes préféreraient ne pas toucher à leurs économies à ce moment-ci.

Merci.

[Français]

Mme Louise Chabot: Merci.

Est-ce qu'il me reste du temps de parole, monsieur le président?

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Mme Louise Chabot: Merci.

Bonjour, madame Hall. Ma prochaine question s'adresse à vous.

J'ai bien entendu le plaidoyer de votre association. Chaque province sera interpellée; chacune aura à faire son bilan, tant sur le plan de l'hébergement que des ressources humaines. Or, vous n'êtes pas sans savoir que la santé, les services sociaux et les ressources humaines font partie des compétences des provinces. Je pense que chaque province devra rendre compte de ce qui s'est bien passé et de ce qui a été plus troublant. Ce que le Bloc québécois a beaucoup

revendiqué, et ce, bien avant la COVID-19, c'est la capacité des provinces d'offrir des soins de santé adéquats.

Êtes-vous d'accord pour que les transferts aux provinces en matière de santé soient augmentés d'au moins 5 %, comme le demandent les provinces?

• (1840)

[Traduction]

Le président: Veuillez donner une réponse brève, madame Hall.

Mme Jodi Hall: Comme je l'ai mentionné, compte tenu du vieillissement de la population, je pense que les provinces ont de plus en plus de mal à fournir des services de soins de santé au niveau dont nos aînés ont besoin. Je crois qu'il existe de nombreuses possibilités d'adopter cette approche de responsabilité commune et de collaboration continue. Je sais que les provinces demandent une augmentation de financement. Nous croyons que de bonnes discussions doivent avoir lieu à cet égard.

Il y a de nombreuses possibilités de collaborer à l'élaboration d'une stratégie pancanadienne de ressources humaines pour voir comment nous pouvons soutenir le développement de meilleures infrastructures modernes pour les aînés. Je pense qu'une multitude d'autres possibilités pourront s'offrir lorsque nous aurons l'occasion d'en parler et de concevoir une stratégie qui offre le meilleur soutien possible aux aînés dans tout le pays.

Le président: Merci, madame Hall.

Madame Kwan, vous disposez de six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Jenny Kwan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins. Mes questions s'adressent à Mme Lennox.

L'une des principales questions qui préoccupent les personnes âgées, je le sais, ce sont les interruptions de paiement du Supplément de revenu garanti. Bien que le gouvernement ait reporté la date limite pour présenter leur déclaration de revenus, il est probable que certaines d'entre elles ne pourront tout de même pas respecter le délai. Seriez-vous alors favorable à ce que le gouvernement accorde des droits acquis à toutes les personnes âgées qui reçoivent le Supplément de revenu garanti automatiquement pour 2020-2021?

Mme Marissa Lennox: Oui. C'est une mesure que nous appuyerions sans réserve, surtout pour ces gens qui reçoivent le Supplément de revenu garanti. Ce sont les plus vulnérables. Nous appuyerions totalement une telle mesure.

Mme Jenny Kwan: L'autre chose que j'ai demandée au gouvernement, c'est de veiller à ce que, pour les aînés qui pourraient recevoir des prestations d'urgence en cette période de COVID, ces prestations ne soient pas comptabilisées dans leurs revenus aux fins du calcul du Supplément de revenu garanti l'an prochain. Pouvez-vous dire quelque chose là-dessus, s'il vous plaît?

Mme Marissa Lennox: Il s'agit d'une proposition intéressante. Je n'y avais pas pensé, mais elle me semble très bonne. Comme je l'ai dit, les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti se situent dans la tranche de revenu la plus basse et auraient besoin d'avoir accès à un certain nombre de mesures de soutien à l'heure actuelle. Je suis convaincue que ce serait une bonne mesure à prendre pour le gouvernement.

Mme Jenny Kwan: Merci beaucoup. Il ne fait aucun doute que, comme vous l'avez déjà dit, le gouvernement ne reconnaît pas les personnes âgées qui ont des revenus fixes comme ayant besoin d'aide en cette période de pandémie de COVID. Comme telles, ces personnes n'ont pas été incluses dans ce qui représenterait une approche beaucoup plus simple, notamment une prestation universelle directe pour tous. Au lieu du système compliqué que nous avons maintenant, les aînés, les étudiants et tous les autres seraient inclus. Je vous remercie de vos observations à cet égard.

J'aimerais maintenant aborder la question des soins de longue durée que les deux témoins ont abordée. Depuis le début de cette pandémie, les lacunes du système de soins de longue durée de nos aînés ont été bien mises en évidence. L'un des problèmes, bien sûr, c'est que nous constatons une différence marquée entre les installations de soins de longue durée privées et les installations de soins de longue durée sans but lucratif.

Madame Lennox, pouvez-vous nous dire si vous accorderiez votre appui à l'inclusion de normes nationales — dont vous avez déjà parlé — dans une garantie de soins? Qu'est-ce que cela comporterait?

Mme Marissa Lennox: Vous soulevez manifestement un sujet de discussion brûlant en ce moment. C'est en partie à cause de l'enquête du *Star*. La fin de semaine dernière, nous avons vu que les établissements de soins infirmiers à but lucratif comptent quatre fois plus de décès causés par la COVID que les établissements gérés par les villes. À de nombreux égards, ce n'est pas surprenant. De nombreuses études menées dans le monde ont comparé les établissements à but lucratif et sans but lucratif et les établissements gérés par les villes. Selon la tendance générale, les établissements à but lucratif tendent à afficher un moins bon rendement. Vous comprendrez qu'il en est ainsi à cause de la nécessité de faire des profits, naturellement. Le personnel est un des plus importants postes budgétaires. En l'absence de ratios ou d'un nombre d'heures de travail par résident, c'est souvent la première chose qui subit des réductions. Le budget alimentaire est un autre élément que nous savons absolument déplorable dans ces établissements de soins de longue durée.

Cependant, nous savons qu'il existe de bons et de mauvais exemples parmi les résidences de soins de longue durée, qu'elles soient privées ou publiques, et cela revient à ce que vous avez dit à propos d'une norme nationale. Je crois qu'il faudra au moins veiller à ce que toutes les provinces et tous les territoires veillent à l'harmonisation du personnel de la santé dans ces installations afin de garantir l'uniformité du point de vue des qualifications, des titres de compétences, de la spécialisation et même du rapport personnel-résidents.

Quand vous pensez aux résultats obtenus dans certaines résidences, demandez-vous pourquoi, en Colombie-Britannique, les travailleurs de la santé ont cessé de travailler dans plus d'une résidence deux semaines avant que cela se fasse en Ontario et au Québec. Ce sont des questions auxquelles je pense qu'il faut vraiment répondre. Il est possible que si le gouvernement fédéral était intervenu d'une manière plus affirmée... Je comprends l'enjeu des compétences provinciales et fédérales, mais s'il y avait eu des normes en place pour garantir l'application des pratiques exemplaires, nous aurions peut-être obtenu de meilleurs résultats.

• (1845)

Mme Jenny Kwan: Pour établir des normes qui s'appliqueraient à toutes les provinces et à tous les territoires, les soins de longue

durée pourraient entre autres être intégrés dans la Loi canadienne sur la santé.

Mme Marissa Lennox: Je crois que c'est un point très important. Compte tenu de ce qu'on entend vraiment par « soins de longue durée » — et chaque province a sa propre définition —, si vous exigez le plus haut degré de soins de longue durée en établissement, il s'agit d'un service de santé et, franchement, il faut traiter cela comme s'il s'agissait d'un hôpital. En pareil cas, cela relèverait de la Loi canadienne sur la santé. Je crois qu'on a tout avantage à considérer les établissements de soins de longue durée comme étant des hôpitaux en vertu de la Loi canadienne sur la santé, car comme je l'ai dit, quand vous regardez les caractéristiques de leurs patients, vous constatez que ces établissements fonctionnent vraiment comme des hôpitaux. Au bout du compte, les normes applicables aux soins de longue durée seraient haussées au niveau de celles qui s'appliquent aux hôpitaux. On aurait donc une amélioration du contrôle et de la prévention des infections, ainsi que des normes concernant les soins infirmiers et la formation et l'éducation du personnel, et les soins de longue durée relèveraient de l'enveloppe des transferts financiers fédéraux en vertu de la Loi canadienne sur la santé. Je crois que ce serait formidable.

Mme Jenny Kwan: Je vous remercie beaucoup.

J'oserais dire, en fait, pour ce qui concerne les établissements de longue durée privés et à but lucratif, même en Colombie-Britannique, que nous constatons une différence marquée. Avant que le gouvernement provincial devienne libéral, une grande partie de nos établissements de soins de longue durée en Colombie-Britannique étaient des organismes sans but lucratif. Il y a eu un changement avec la dotation, pour laquelle on a adopté une démarche axée sur le secteur privé, et même alors, nous avons vu une différence dans les répercussions sur les aînés.

Je vais faire une divulgation complète: le NPD réclame que les établissements de soins de longue durée soient tous, sans exception, soumis à un régime sans but lucratif.

Merci.

Le président: Merci, madame Kwan.

C'est maintenant au tour de Mme Falk.

Allez-y, je vous prie. Vous avez cinq minutes.

Mme Rosemarie Falk: Merci, monsieur le président.

Je vous informe que je vais partager mon temps avec Mme Jansen.

Je tiens encore une fois à remercier nos témoins de leurs observations. Nous savons que la COVID-19 met indubitablement à rude épreuve les services sociaux et les ressources qui sont offerts pour aider les Canadiens. Comme quelqu'un l'a mentionné, la pandémie a mis au jour la fragilité de nombreuses ressources existantes, et nos aînés ont assurément subi les conséquences d'un grand nombre de ces lacunes. Depuis le début de cette crise sanitaire, j'ai de nombreuses conversations à briser le cœur avec des électeurs qui se retrouvent dans des situations désespérées.

Un électeur a téléphoné à mon bureau. Il avait de la difficulté à se procurer des aliments à cause des mesures d'éloignement physique. À cause de son handicap, il faut que quelqu'un l'emmène en voiture dans le village voisin pour qu'il puisse faire son épicerie. De nombreux organismes comblent ce besoin pour les aînés. Le gouvernement a versé des fonds à certains grands organismes nationaux, mais la réalité, c'est que ces organismes n'ont pas la même portée dans les secteurs ruraux du Canada.

La circonscription que je représente est constituée de nombreuses petites collectivités rurales. Les difficultés que nous avons dans nos collectivités rurales sont très différentes de celles des centres urbains. Nous savons que dans les grandes villes comme Ottawa en particulier, on tient facilement pour acquis l'accès à Internet et à des réseaux mobiles stables, ou même l'accès rapide aux épiceries.

À cause de la fermeture des bureaux de Service Canada, les Canadiens qui vivent dans les collectivités rurales dépendent du téléphone et d'Internet, alors que ces services ne sont franchement pas très fiables.

Je veux aussi simplement signaler que le présent gouvernement a augmenté la taxe sur le carbone en pleine crise sanitaire et que cette taxe punit injustement les Canadiens des secteurs ruraux. Pour les aînés qui ont un revenu fixe, c'est de l'argent qui sort directement de leur poche.

Les frais de préparation des pharmacies sont un enjeu dont j'entends parler aussi. De nombreux aînés de ma circonscription, qui vivent dans les petites collectivités, doivent se rendre en voiture dans un plus grand centre pour faire exécuter leurs ordonnances, faire leur épicerie et ainsi de suite. Les déplacements d'un grand nombre de ces aînés sont comptés dans leur budget, car il est coûteux pour eux de s'y rendre en voiture pour faire leurs courses. Cela étant dit, de nombreuses personnes âgées vont faire exécuter leurs ordonnances tous les trois mois afin de payer moins pour leurs déplacements en ville et pour les frais de préparation des pharmacies.

Ma question s'adresse à la représentante de CARP.

Je me demande si vous avez entendu parler de situations semblables. Je présume que cela ne se passe pas seulement en Saskatchewan.

• (1850)

Mme Marissa Lennox: Non. C'est partout au pays. Certaines provinces de l'Atlantique ont pris des mesures afin de revenir à 90 jours, et le Manitoba l'a aussi fait récemment.

Honnêtement, depuis que l'Association des pharmaciens du Canada a fait cette recommandation, nous avons reçu d'innombrables courriels et appels de la part de membres de CARP qui disent que ces frais additionnels sont inabornables et insoutenables. Ils craignent de devoir se rendre plus souvent à la pharmacie.

N'oubliez pas non plus que de nombreuses pharmacies ne sont pas ouvertes aux heures réservées pour les aînés. Il y a des heures réservées pour les aînés dans les épiceries. Disons que vous voulez aller chez Loblaw's. Les heures réservées aux aînés sont très tôt, alors que la pharmacie peut ne pas ouvrir avant 9 heures. Ils doivent donc faire des déplacements supplémentaires à cause de cela.

Cela fait partie des frais que j'ai mentionnés au début et que les aînés doivent payer de leur poche à cause de la COVID. Dans ce

cas, c'est entièrement attribuable aux franchises liées à ces ordonnances. Les gens sont obligés de payer trois fois le montant de la franchise, ce qui est considérable. Nous savons de nos membres qu'ils sont de très grands utilisateurs de médicaments sur ordonnance. Ils sont nombreux à prendre en moyenne quatre médicaments sur ordonnance, et certains en prennent plus de 10. Ces coûts s'additionnent, et ce, très rapidement. Nous savons qu'à cause de cela, de nombreux aînés ont dû prendre des décisions très difficiles et choisir entre acheter de la nourriture ou payer pour des médicaments essentiels.

Nous avons enjoint tous les...

Mme Rosemarie Falk: Madame Lennox, je suis désolée, mais j'ai peu de temps. Je veux m'assurer que Mme Jansen aura aussi l'occasion de poser une question.

Je vous remercie.

Mme Marissa Lennox: D'accord.

Le président: Il vous reste un peu plus d'une minute.

Mme Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Merci.

Madame Hall, il y a quelques semaines, j'ai été informée d'une situation tragique que vivait un jeune homme, Roger Foley. Roger souffre de l'ataxie cérébelleuse. Il reçoit en ce moment des soins dans un hôpital de l'Ontario. Roger a besoin d'énormément de soins en raison de ses limites physiques et il éprouve de grandes difficultés à faire des choses de base comme avaler et passer de son lit à un harnais. Roger dépend entièrement des travailleurs de la santé pour tout simplement vivre.

Quand l'hôpital lui a appris qu'ils allaient le transférer dans un foyer de soins, à cause de la COVID-19, Roger a été incroyablement bouleversé. De nouveaux soignants, de nouvelles routines, de nouvelles installations, tout cela représente de véritables défis pour une personne lourdement handicapée. La continuité des soins aide ces personnes à sentir qu'elles ont un semblant de contrôle sur leur autonomie corporelle.

Comme vous pouvez l'imaginer, au moment de son transfert, Roger s'est mis à ressentir du désespoir. Ses nouveaux soignants avaient peine à s'adapter à ses besoins particuliers et essayaient de le forcer à accepter des procédures qui faciliteraient ses soins pour les infirmières — par exemple, en le pressant d'accepter qu'on lui insère une sonde gastrique pour lui permettre de s'alimenter de manière indépendante avec l'aide d'une infirmière.

Est-ce qu'elle est endémique dans les établissements de soins de longue durée, cette idée de faire primer les gains en efficacité dans les soins sur les besoins d'autonomie d'un patient handicapé, dont la vie est entièrement entre les mains des soignants et qui est très mal placé pour refuser?

Le président: Le temps est écoulé.

Pouvez-vous répondre très brièvement, je vous prie?

Mme Jodi Hall: D'accord. C'est une question pour laquelle il est difficile de répondre très succinctement.

De toute évidence, le bien-être d'un résident est absolument prioritaire. Je ne peux pas parler des circonstances générales d'une personne. Je suis désolée d'entendre que cette personne ait vécu cela.

Les soins prodigués aux individus sont supervisés par des médecins, et les soins sont très réglementés, de même que le financement qui va à ces foyers de soins à l'échelle du pays. Ils sont très réglementés, inspectés et agréés, et la prestation des soins ainsi que les fonds versés à ces foyers pour les soins des personnes sont très surveillés.

Je suis désolée d'entendre cette histoire. Il est difficile de parler d'un exemple particulier, mais cela ne reflète certainement pas les normes de soins dans les établissements de soins de longue durée.

Le président: Merci, madame Hall.

[Français]

Le dernier député à poser des questions est M. Lauzon.

Monsieur Lauzon, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Stéphane Lauzon: Je vous remercie.

Ma question s'adresse à Mme Lennox.

Dans vos réponses, madame Lennox, vous avez dit au moins à trois reprises que le gouvernement fédéral aurait pu en faire plus, que ce soit sur le plan de la participation avec les provinces ou sur celui de la fourniture d'équipement de protection individuelle, et qu'il n'était pas intervenu assez rapidement à cet égard.

J'ai une question très simple à vous poser. Savez-vous que la santé et les soins de longue durée relèvent de la compétence des provinces et des territoires?

• (1855)

[Traduction]

Mme Marissa Lennox: Oui, bien sûr.

[Français]

M. Stéphane Lauzon: Vous avez dit que le Canada ne produit pas d'équipement de protection individuelle et qu'il dépend de la Chine pour s'en procurer. Or, nous avons investi 2 milliards de dollars dans le secteur privé pour qu'il produise de l'équipement de protection individuelle.

Êtes-vous consciente que des entreprises canadiennes, de chez nous, ont converti leur entreprise pour fournir cet équipement nécessaire?

[Traduction]

Mme Marissa Lennox: Oui, je sais. Je suis au courant de cela. Je remercie le gouvernement fédéral de cet investissement de 2 milliards de dollars. Je m'en souviens très bien, c'était en mars.

[Français]

M. Stéphane Lauzon: Comment pouvez-vous alors expliquer que, en moins de trois mois de crise, nous ayons converti des entreprises canadiennes et que nous ayons fourni de l'équipement aux provinces?

Vous avez aussi mentionné que nous n'avions pas donné davantage d'équipement aux établissements de soins de longue durée. Comme vous le savez, tout cela relève de la compétence provinciale. Nous avons offert de l'aide aux provinces.

Qu'est-ce qui vous indique que les provinces n'ont pas reçu l'équipement nécessaire de la part du gouvernement fédéral?

[Traduction]

Mme Marissa Lennox: Mon objectif était de vraiment mettre l'accent sur la nécessité d'une plus grande coopération entre le fédéral et le provincial. Je sais très bien que les gouvernements provinciaux et territoriaux assument la responsabilité de la prestation des soins de santé. Ce que je préconise, c'est une meilleure coopération.

En ce qui concerne l'actuelle pandémie, nous savons qu'il y a eu des pénuries d'EPI pour les établissements de soins de longue durée. Nous savons que de nombreuses travailleuses de la santé n'étaient pas équipées de l'EPI nécessaire pour être en sécurité. En conséquence, le virus s'est propagé. De plus, de nombreuses travailleuses de la santé craignaient de se rendre au travail, et cela a contribué aux pénuries de personnel chronique partout au pays.

Ce que je cherchais à faire, c'était de vraiment mettre l'accent sur la nécessité d'une meilleure planification et d'une meilleure préparation...

[Français]

M. Stéphane Lauzon: Je ne veux pas parler de la pénurie de main-d'œuvre, mais bien de l'équipement de protection individuelle, comme vous l'avez mentionné à trois reprises.

Si la province de Québec est la plus touchée au Canada et que le gouvernement du Québec a pu répondre aux besoins du personnel de santé en matière d'équipement, comment pouvez-vous vous baser sur d'autres provinces, alors que le Québec a pu fournir à ses installations de soins de santé tout l'équipement nécessaire?

[Traduction]

Mme Marissa Lennox: Je crois que l'accès à l'EPI était variable d'une province à l'autre. C'était même le cas pour les tests. Cela dépend de la province ou du territoire. Je ne mets pas tout le pays dans un même panier. Je sais que certaines provinces ont eu de la difficulté à garantir des tests uniformément dans la province, et l'accès à l'EPI variait aussi. L'Ontario est, malheureusement, le meilleur exemple de ce problème. Certaines provinces ont mieux fait que d'autres. Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard n'avait aucune capacité de test en mars, mais pouvait faire 2 000 tests par jour à la fin d'avril.

Je ne sais pas si je réponds à votre question, mais je pense que l'accès à ces choses essentielles dépend de la province.

[Français]

M. Stéphane Lauzon: Le Québec a demandé à l'armée canadienne d'aider le personnel dans les centres d'hébergement de soins de longue durée, et elle est intervenue rapidement.

Croyez-vous que notre gouvernement aurait mieux géré cette crise s'il n'avait pas respecté les compétences des provinces et des territoires? La crise aurait-elle été mieux gérée si le premier ministre avait décidé de ne pas respecter les champs de compétence des provinces et des territoires afin de venir directement en aide aux Canadiens?

[Traduction]

Mme Marissa Lennox: Non, certainement pas. Je respecte notre Constitution. Je respecte les distinctions entre les compétences fédérales, provinciales et territoriales, mais je crois qu'il serait possible de collaborer davantage, en particulier durant une pandémie. Le gouvernement pourrait travailler en collaboration avec les provinces afin de veiller à ce que le matériel essentiel soit disponible.

Le président: Merci, madame Lennox.

[*Français*]

Merci, monsieur Lauzon.

● (1900)

[*Traduction*]

Nous avons atteint l'heure fixée. Je remercie sincèrement les témoins de leur participation, de leurs témoignages et de leurs réponses aux questions.

Merci beaucoup à mes collègues. Nous nous verrons vendredi, en principe.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>